

SOORTS-HOSSEGOR

Réaménagement durable des plages océanes et lacustres d'Hossegor

ENJEUX ECOLOGIQUES

NOTE DE SYNTHESE

Soorts-Hossegor intègre le cordon dunaire du littoral landais et son chapelet de lacs et d'étangs arrière-littoraux. La commune concentre un grand nombre d'espèces sensibles et d'habitats à enjeux dont plusieurs sont rares et menacés. Cette note de synthèse reprend l'état des lieux écologique réalisé en 2021 concernant les enjeux faune-flore-habitats (Marsilea, 2021). Ce dernier s'insère au programme d'aménagement durable des plages (programme régional Plan-Plages) concernant les 7 plages océanes et lacustres : « Plage naturiste » dite des « Culs-Nuls, Plage de la Gravière », Plage Centrale/Sud », « Plage du Rey », « Plage blanche », « Plage des Chênes lièges » et « Plage du parc ». Le Plan plages doit être conforme aux dispositions du Schéma régional validé par le GIP Littoral et permet de garantir la préservation des espaces naturels et les caractéristiques paysagères du site. La note de synthèse reprend les principaux enjeux signalés sur les plages concernées par les aménagements.



Dune blanche à Lys de mer (*Pancratium maritimum*) présent à Soorts-Hossegor. Ce taxon emblématique des dunes sud-atlantiques est protégé en Aquitaine.

ZONAGES ET PERIMETRES REglementaires

PLAGES LACUSTRES

Les plages lacustres du lac (Plage du Rey, Plage blanche, Plage des Chênes lièges et Plage du parc) intègrent la **ZNIEFF I « Lac d'Hossegor »**. Ce zonage informe sur la présence d'espaces écologiquement homogènes, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional (prés salés du schorre, dunes, pelouses thérophytiques littorales, herbiers de zostères, etc.). Ce sont les zones les plus remarquables du territoire.

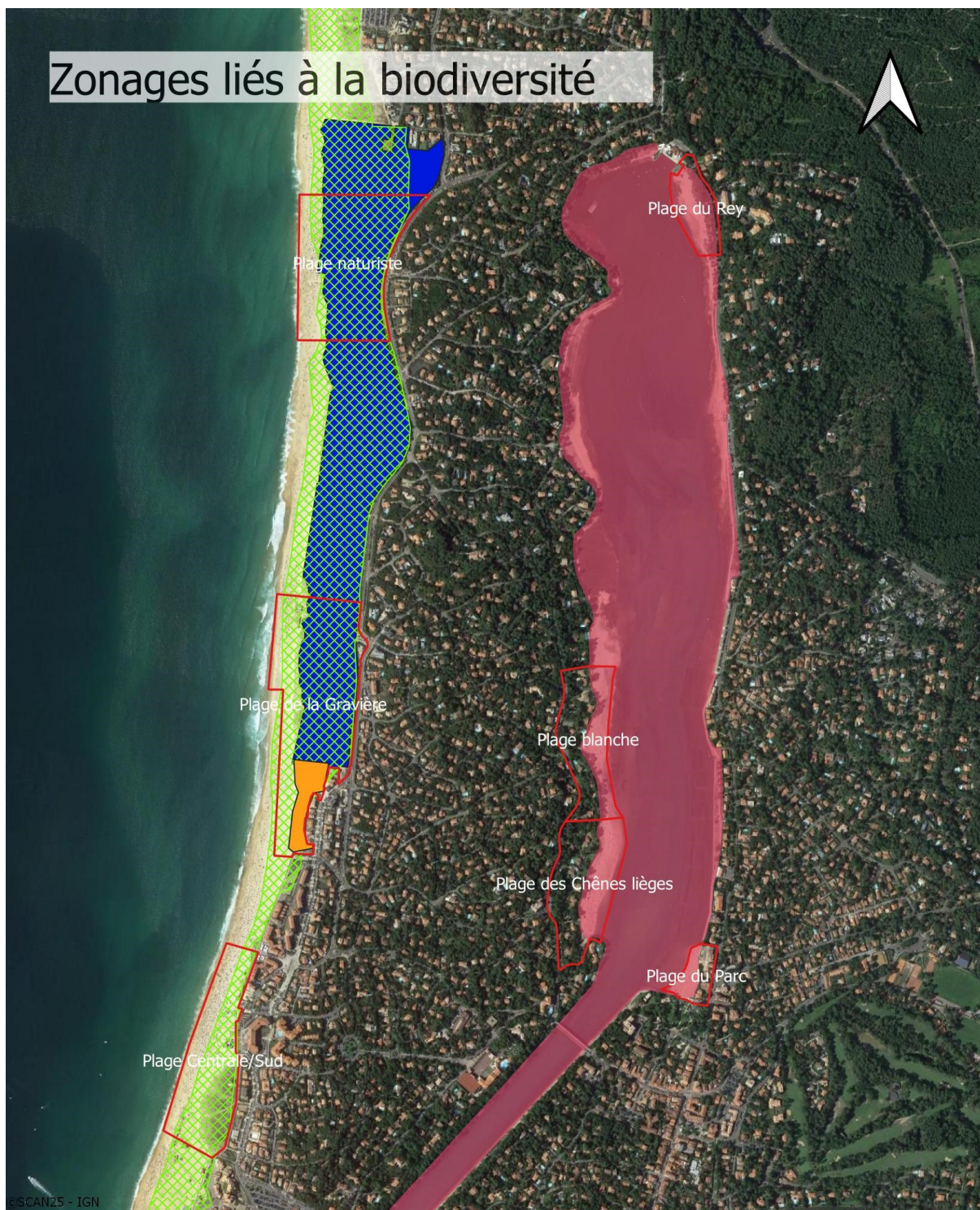
Soorts-Hossegor compte en plus deux **sites inscrits** : **“Lac d'Hossegor, canal et rives”** et **“étangs landais”**. L'inscription souligne le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

PLAGES OCEANES

Les plages littorales (plage naturiste dite des « Culs-nus », plage de la gravière) sont concernées par le périmètre de la **ZNIEFF II « Dune littorale du banc de pineau à l'Adour »**. Il s'agit d'un site très étendu, dont les enjeux valent pour l'ensemble du littoral dunaire du sud de la Gironde au Pays basque. Ces deux plages recoupent le **site « La Côte sauvage »** dont le Conservatoire du littoral est le propriétaire et le gestionnaire.

Enfin, le Sud de la plage de la Gravière fait l'objet d'une mesure de compensation pour la conservation de la Mouette mélanocéphale, une espèce impactée lors du projet de dragage du Lac d'Hossegor.

Zonages liés à la biodiversité



ESCAN25 - IGN



- Aires d'étude
- Site du Conservatoire du Littoral FR1100102 "La Côte Sauvage"
- ZNIEFF de type I n°720002373 "Lac d'Hossegor"
- ZNIEFF de type II n°720002372 "Dunes littorales du banc de Pineau à l'Adour"
- Compensation Mouette mélanocéphale (projet dragage lac d'Hossegor)

0 250 500 m



Carte de localisation des zonages de protection et de porter à connaissances des enjeux écologiques sur les plages lacustres et océanes de Soorts-Hossegor (Source : Marsilea, 2021).

BILAN DES CONNAISSANCES ECOLOGIQUES

FLORE, FAUNE, HABITATS

Parmi les **31 formations végétales identifiées** sur l'aire d'étude, **une vingtaine d'espèces végétales patrimoniales dont 14** sont **protégées** ont été recensées. **128 oiseaux, 11 mammifères, 3 reptiles et 13 invertébrés** ont également été recensés sur l'aire d'étude (Lucane cerf-volant, Mouette mélanocéphale, Grand capricorne, potentiel Léopard ocellé, etc.). Plusieurs espèces endémiques, rares et menacées en France sont particulièrement sensibles et doivent être prises en compte dans les projets d'aménagements afin de ne pas impacter les stations et de garantir leur bon état de conservation. Les aménagements végétalisés viseront à contrôler la fréquentation (végétation limitant le stationnement/piétinement par canalisation du public, etc.) tout en favorisant la restauration de certaines zones (désimperméabilisation, etc.).

Plusieurs habitats identifiés sur l'aire d'étude présentent un enjeu assez fort à très fort. Parmi eux, **13 figurent dans la liste des habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont considérés comme habitat prioritaire**. C'est-à-dire considéré comme étant en danger de disparition et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière.

TRES FORT :

FV05 - Herbier à Zostère marine

CORINE : 11.31 / EUNIS : A2.61 Phytosociologie : *Zosterion marinae*

Intérêt communautaire : 1140

Localisé au niveau du lac et non concerné par la zone d'emprise du projet.

FV24 - Pelouse des sables arrière-dunaires fixés à Laiche des sables et Corbeille d'or des sables

CORINE : 16.222 / EUNIS : B1.42

Phytosociologie : *Euphorbio portlandicae - Helichrysion stoechadis*

Intérêt communautaire : 2130-2* (habitat prioritaire)

Localisé à l'arrière de la dune de la plage naturaliste. Concerné par la zone d'emprise du projet.

FORT :

FV06 - Herbier à Zostère naine

CORINE : 11.32 / EUNIS : A2.61

Phytosociologie : *Zosterion marinae*

Intérêt communautaire : 1140

Localisé au niveau du lac et non concerné par la zone d'emprise du projet.

FV08 - Communautés mélangées du bas et moyen schorre

CORINE : 15.32 / EUNIS : A2.542

Phytosociologie : *Puccinellienion maritimae*

Intérêt communautaire : 1330-1 & 2

Localisé au niveau du lac et non concerné par la zone d'emprise du projet.

FV11 - Communautés des sables secs du haut-schorre

CORINE : 15.33 / EUNIS : A2.531

Phytosociologie : *Armerion maritimae* : *Frankenio laevis* - *Armerienion maritimae*

Intérêt communautaire : 1330

FV12 - Laisses de mer (habitat potentiel)

CORINE : 16.2111 / EUNIS : B1.311
Phytosociologie : *Honckenyo peploides* – *Elymion arenarii*
Intérêt communautaire : 2110-1

FV19 – Dune semi-fixée à Œillet des dunes et à Épervière des dunes

CORINE : 16.2121 / EUNIS : B1.321
Phytosociologie : *Euphorbio paraliae* – *Festucenion arenariae* (*Hieracio-eriphori-Dianthetum gallici*)
Intérêt communautaire : 2120-1

FV20 – Dune semi-fixée en transition vers la dune grise à Immortelle

CORINE : 16.222 / EUNIS : B1.41
Phytosociologie : *Euphorbio portlandicae* – *Helichrysion stoechadis*
Intérêt communautaire : 2130-2

FV22 – Pelouse subhalophile fréquentée du haut de plage du lac

CORINE : - / EUNIS : A2.553
Phytosociologie : *Saginion maritimae*
Intérêt communautaire : -

ASSEZ FORT :

FV01 – Lac d'Hossegor (lagune)

CORINE : 21 / EUNIS : X02
Phytosociologie : -
Intérêt communautaire : 1150*-1
Localisé au niveau du lac et non concerné par la zone d'emprise du projet.

FV09 – Végétation annuelle de la haute slikke en arrière de la Spartinaie

CORINE : 15.111 / EUNIS : A2.551
Phytosociologie : *Salicornion dolichostachyo* – *fragilis*
Intérêt communautaire : 1310
Localisé au niveau du lac et non concerné par la zone d'emprise du projet.

FV10 – Jonchaie à Jonc maritime

CORINE : 15.33A / EUNIS : A2.535
Phytosociologie : *Glauco maritimae* – *Juncion maritimi*
Intérêt communautaire : 1330-3
Localisé au niveau du lac et non concerné par la zone d'emprise du projet.

FV13 – Végétation nitrohalophile des laisses de mer organiques en haut des plages

CORINE : 15.36 / EUNIS : A2.512
Phytosociologie : *Atriplici laciniatae* – *Salsolion kali*
Intérêt communautaire : 1210

FV14 – Dune embryonnaire à Fétuque à feuilles de Jonc

CORINE : 16.2111 / EUNIS : B1.311
Phytosociologie : *Agropyro boreoatlantici* – *Minuartienion peploidis*
Intérêt communautaire : 2110-1

FV15 – Dune blanche mobile à Oyat et Silène de Thore

CORINE : 16.2121 / EUNIS : B1.321
Phytosociologie : *Ammophilenion arenariae* (*Sileno thorei* – *Ammophiletum arenariae*)
Intérêt communautaire : 2120-1

FV16 – Dune blanche mobile (faciès de rajeunissement)

CORINE : 16.2121 / EUNIS : B1.321
Phytosociologie : *Ammophilenion arenaria*

Intérêt communautaire : 2120-1

FV18 - Dune semi-fixée à Armoise de Lloyd

CORINE : 16.2121 / EUNIS : B1.321

Phytosociologie : *Euphorbio paraliae - Festucenion arenariae*

Intérêt communautaire : 2120-1

FV21 - Dune semi-fixée en transition vers la dune grise à Immortelle (faciès dégradée)

CORINE : 16.222 / EUNIS : B1.41

Phytosociologie : *Euphorbio portlandicae - Helichrysion stoechadis*

Intérêt communautaire : 2130-2

FV23 - Pelouses sèches arrière dunaire à annuelles

CORINE : 16.227 / EUNIS : B1.47

Phytosociologie : *Thero-Airion*

Intérêt communautaire : 2130-5* (habitat prioritaire)

FV26 - Ourlet à Fétuque de Gascogne et Ciste à feuille de Sauge

CORINE : 16.28 / EUNIS : B1.64

Phytosociologie : *Cistion laurifolii*

Intérêt communautaire : 2260-1

FV27 - Fourrés thermophiles à Arbousier

CORINE : 16.28x16.252 / EUNIS : B1.612

Phytosociologie : *Ulici europaei - Cytision striati (Erico scopariae - Sarothamnetum scoparii)*

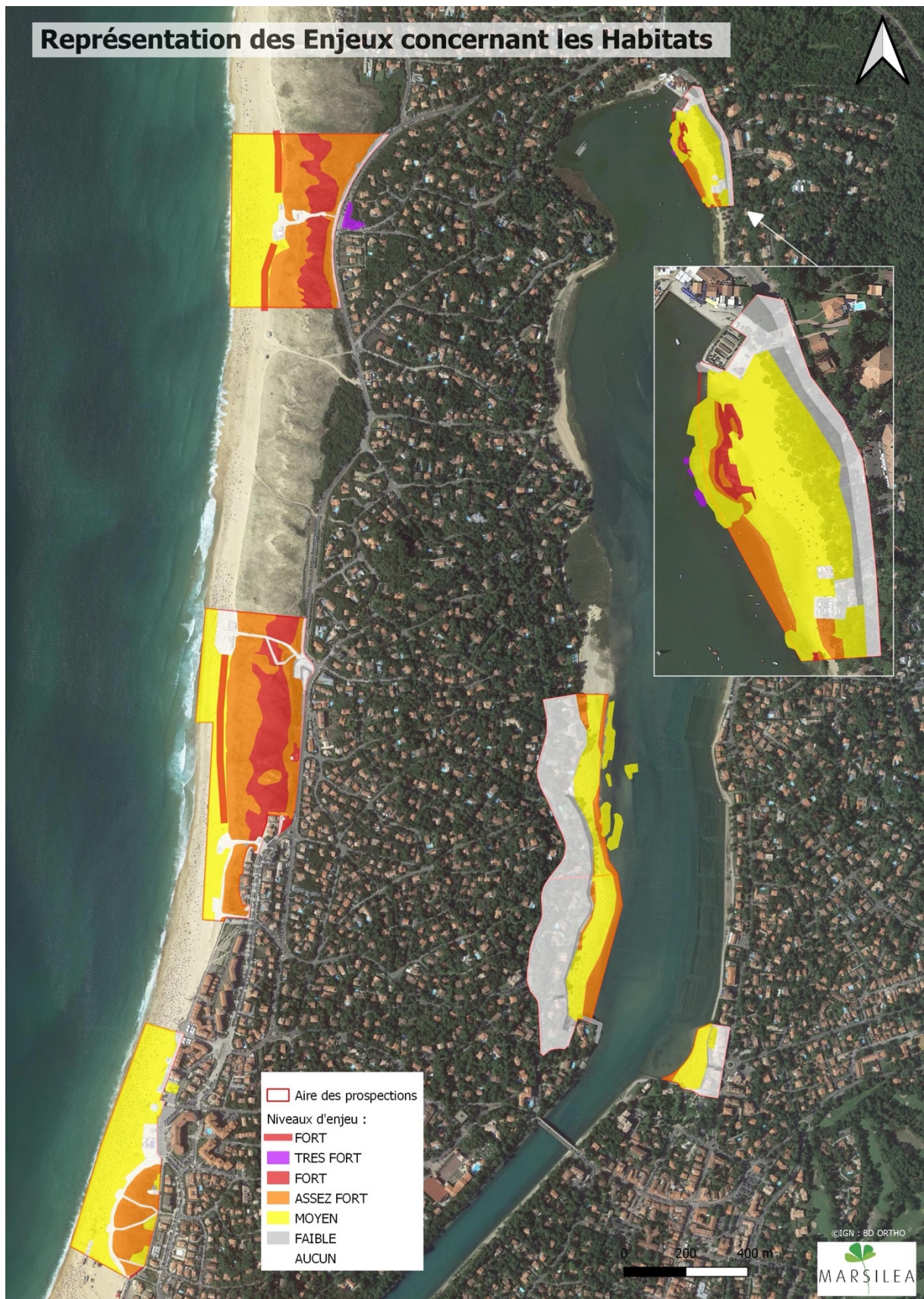
Intérêt communautaire : 2180-3

FV28 - Boisement littoral à Chêne liège et Arbousier

CORINE : 16.28 / EUNIS : B1.7

Phytosociologie : *Quercion ilicis*

Intérêt communautaire : 2180-3



Carte de répartition des enjeux habitats (Source : Marsilea, 2021)

FLORE VASCULAIRE A ENJEUX

31 espèces végétales à enjeux dont 14 protégées ont été signalées sur l'aire d'étude dont certaines protégées à différents échelons (en italique rouge, protection nationale (6) ; orange, protection régionale (7) et jaune, protection départementale (1)) :

TRES FORT

- ❑ La Corbeille-d'or des sables (*Alyssum loideleurii*) ;
- ❑ L'Aspérule occidentale (*Asperula cf. occidentalis*) ;
- ❑ La Zostère marine (*Zostera marina*) ;

FORT :

- ❑ L'Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*) ;
- ❑ L'œillet des dunes (*Dianthus gallicus*) ;
- ❑ Le Lis de mer (*Pancratium maritimum*) ;
- ❑ La Zostère naine (*Zostera noltei*) ;

ASSEZ FORT

- ❑ La Diotis maritime (*Achillea maritima*) ;
- ❑ La Fétuque de Gascogne (*Festuca vasconensis*) ;
- ❑ La Frankénie lisse (*Frankenia laevis*) ;
- ❑ L'épervière des dunes (*Hieracium eriophorum*) ;
- ❑ La Linaire à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*) ;
- ❑ La Luzerne marine (*Medicago marina*) ;
- ❑ L'Ornithope cultivé (*Ornithopus sativus*) ;
- ❑ Le Lepture raide (*Parapholis strigosa*) ;
- ❑ La Silène de Porto (*Silene portensis*) ;
- ❑ Le Crépis bulbeux (*Sonchus bulbosus*) ;

MOYEN ;

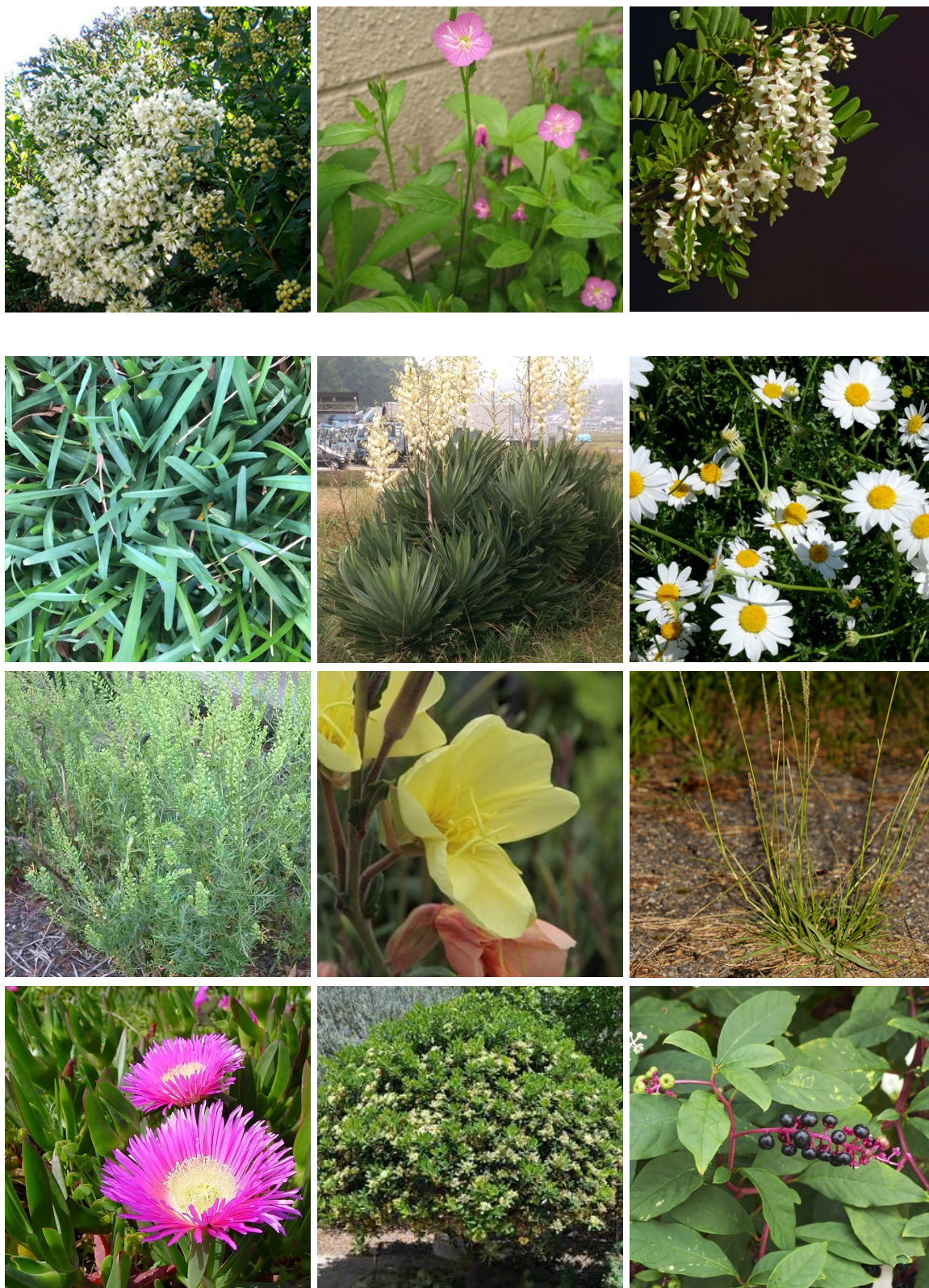
- ❑ La Fausse Giroflée (*Coincya monensis*) ;
- ❑ La Criste marine (*Crithmum maritimum*) ;
- ❑ La Cutandie maritime (*Cutandia maritima*) ;
- ❑ La Fumeterre officinale⁴ (*Fumaria cf. officinalis*) ;
- ❑ La Koelérie maritime (*Koeleria arenaria*) ;
- ❑ Le Statice commun (*Limonium vulgare*) ;
- ❑ La Matthiôle à feuilles sinuées (*Matthiola sinuata*) ;
- ❑ La Renouée maritime (*Polygonum maritimum*) ;
- ❑ L'Atropis maritime (*Puccinella maritima*) ;
- ❑ La Salicorne vivace (*Salicornia perennis*) ;
- ❑ La Spergulaire du sel (*Spergula marina*) ;
- ❑ Le Thésium couché (*Thesium humifusum*) ;
- ❑ Le Trèfle renversé (*Trifolium resupinatum*) ;
- ❑ L'Aster maritime (*Tripolium pannonicum*) ;
- ❑ Le Lotier velu (*Lotus hispidus*) ;

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

21 plantes exotiques envahissantes dont 4 espèces avérées, 14 potentielles et 3 émergentes sont signalées sur les plages. Notons que les plus problématiques dans ce secteur littoral correspondent aux 4 avérées ainsi que *Carpobrotus edulis*, *Pittosporum tobira*, *Yucca gloriosa* et *Stenotaphrum secundatum*. Les actions de gestion devront donc être menées prioritairement sur les émergentes ainsi que sur les précédentes.

Nom scientifique	Nom français	Invasive
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Séneçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione	Avérée
<i>Oenothera rosea</i> L'Hér. ex Aiton, 1789	Onagre rosée	Avérée
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Avérée
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace	Avérée
<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée	Potentielle
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926	Ficoïde doux, Griffe de sorcière, Figuier des Hottentots	Potentielle
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	Potentielle
<i>Gamochaeta coarctata</i> (Willd.) Kerguelen, 1987	Gamochaeta coarctata	Potentielle
<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	Passerage de Virginie	Potentielle
<i>Lobularia maritima</i> (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime, Alysse maritime	Potentielle
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	Potentielle
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	Potentielle
<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	Arbre des Hottentots	Potentielle
<i>Setaria parviflora</i> (Poir.) Kerguelen, 1987	Sétaire à petites fleurs	Potentielle
<i>Solanum chenopodioides</i> Lam., 1794	Morelle faux chénopode, Morelle sublobée	Potentielle
<i>Spartina alterniflora</i> Loisel., 1807	Spartine à feuilles alternes	Potentielle
<i>Stenotaphrum secundatum</i> (Walter) Kuntze, 1891	Sténotaphrum	Potentielle
<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	Yucca	Potentielle
<i>Anthemis maritima</i> L., 1753	Anthémis maritime, Camomille maritime	Émergente
<i>Lepidium bonariense</i> L., 1753	Passerage de Buenos Aires	Émergente
<i>Oenothera longiflora</i> L., 1771	Herbe aux ânes	Émergente

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE QUELQUES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Plantes exotiques envahissantes signalées sur l'aire d'étude : Faux cotonnier (*Baccharis halimifolia*), Onagre rose (*Oenothera rosea*), Robinier (*Robinia pseudoacacia*), Sténotaphrum (*Stenotaphrum secundatum*), Yucca (*Yucca gloriosa*), Anthémis maritime (*Anthemis maritima*), Passerage de Buenos Aires (*Lepidium bonariense*), Herbe aux ânes (*Oenothera longiflora*), Sporobole fertile (*Sporobolus indicus*), Griffes de sorcière (*Carpobrotus edulis*), Arbre des Hottentots (*Pittosporum tobira*), Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*).

FAUNE

155 taxons animaux ont été recensés dont :

- 128 oiseaux (dont 33 observés en 2021)
- 11 mammifères (dont 4 observés en 2021)
- 3 lézards (reptiles)
- 13 invertébrés (6 lépidoptères rhopalocères, 1 odonate, 1 dermaptère, 3 coléoptères, 2 mollusques).

Parmi lesquels 14 taxons à enjeu intrinsèque et 74 à enjeu en cortège.

AVIFAUNE

La commune de Soorts-Hossegor se trouve sur l'axe de migration atlantique, fortement utilisé lors des migrations prénuptiale et postnuptiale.

En hiver, les sites d'étude sont fréquentés par les oiseaux nicheurs sédentaires, mais également par un important contingent d'oiseaux (notamment des migrants nordiques) qui exploitent les différents habitats. Le site se distingue par son importance pour les oiseaux d'eau, de nombreuses espèces utilisant alors le lac (parties en eau et/ou vasières) ou l'océan. Principales espèces à enjeu local :

FORT

- 📍 Pipit rousseline (*Anthus campestris*) ;
- 📍 Mouette mélanocéphale (*Ichthyophaga melanocephala*)

ASSEZ FORT

- 📍 Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*)
- 📍 Cochevis huppé (*Galerida cristata*)

MOYEN

- 📍 Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)
- 📍 Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)
- 📍 Pic épechette (*Dendrocopos minor*)
- 📍 Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)
- 📍 Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)
- 📍 Goéland marin (*Larus marinus*)

FORT sur le lac : cortèges d'oiseaux d'eau, migrants et hivernants

MOYEN sur les dunes et plages océanes : cortèges d'oiseaux d'eau, migrants et hivernants

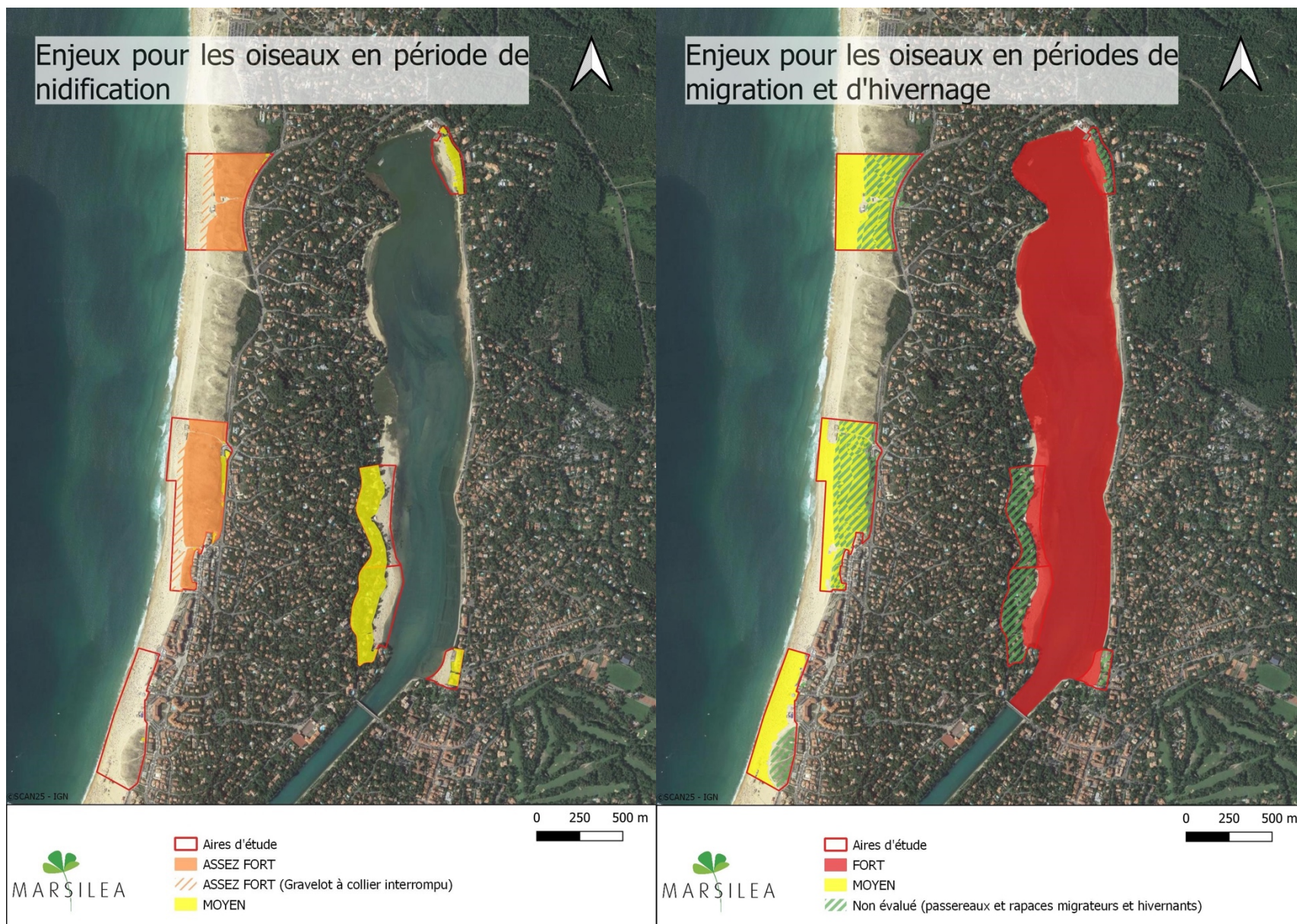
NON EVALUÉ : cortèges de passereaux et rapaces migrants

Notons que bien que toutes les espèces d'oiseaux ne présentent pas le même niveau d'enjeu la plupart sont protégées.

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE QUELQUES OISEAUX A ENJEUX



Quelques espèces d'oiseaux à enjeu signalés sur l'aire d'étude : Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), Mouette mélanocéphale (*Ichthyaetus melanocephalus*), Cochevis huppé (*Galerida cristata*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Goéland marin (*Larus marinus*).



MAMMIFERES

Sur les **4 mammifères terrestres** signalés, tous présentent un niveau d'enjeu faible (Écureuil roux, Taupe d'Aquitaine, Chat domestique, Lapin de garenne, Renard roux). Notons que l'Écureuil roux est une espèce protégée. Dans notre cas, aucun arbre n'étant abattu et d'autres étant plantés, les mesures sont plutôt favorables à cette espèce. Le lapin de garenne mérite une attention particulière, compte-tenu du déclin de ses populations, mais aussi du fait que sa présence est favorable au Lézard ocellé et au coléoptère *Thorectes sericeus*, respectivement d'enjeux très fort et fort.

Notons que **9 espèces de chiroptères** sont également signalées sur l'aire d'étude. La conservation des vieux arbres (chênes lièges, etc.) et la plantation de nouveaux arbres (visant à compléter et renouveler le peuplement arboré) permettra la multiplication des cavités arboricoles à maturité. Cela vaut particulièrement pour le secteur des plages lacustres qui concentrent les gîtes à travers ces vieux chênes et vieux pins (dendromicrohabitats : cavités, trous de pics, fissures, écorces décollées, etc.). Les potentialités en gîtes sont évaluées comme au minimum assez fortes sur les zones résidentielles et abords (parc boisé, bâtiments), et localement supérieures sur quelques arbres favorables. Notons que **tous les chiroptères sont protégés**.

REPTILES

3 espèces de lézards (Lézard ocellé, Lézard des murailles, Lézard à deux raies) ont été observés dont possiblement le Lézard ocellé, espèce à enjeu fort dont la présence est suspectée sur les plages dunaires de la Gravière et Naturiste. Notons que **tous les reptiles sont protégés (individus et habitats)**.

INSECTES

2 odonates, 9 lépidoptères, 3 orthoptères et 3 coléoptères ont été observés en 2021. Plusieurs taxons à enjeux sont signalés parmi ces groupes. Le Grand capricorne bénéficiant de la protection nationale. Les dunes et pelouses littorales abritent plusieurs taxons remarquables dont :

- *Thorectes sericeus*, un bousier endémique des dunes fixées et semi-fixées du littoral français sud-atlantique (enjeu fort),
- *Chrysolina oceanoripensis* endémique des dunes gasconnes, ce qui lui confère un enjeu fort. Une larve appartenant probablement à cette espèce a été vue sur sa plante-hôte, la Linaire à feuilles de thym,
- *Labiduria riparia* (enjeu fort), *Nebria complanata* (enjeu très fort),
- *Phaleria cadaverina* (enjeu moyen). Toutes sont inféodées aux laisses de mer des hauts de plages et dunes embryonnaires.

Principales espèces à enjeu local :

TRES FORT

☞ Nébrie des sables (*Nebria complanata*)

FORT

☞ Géotrupe soyeuse (*Thorectes sericeus*)

☞ Perce-oreille des sables (*Labiduria riparia*)

☞ *Chrysolina oceanoripensis*

ASSEZ FORT

2 Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

MOYEN

2 Phaléria (*Phaleria cadaverina*)

2 Pacha à deux queues (*Charaxes jasius*) / en progression

2 Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)



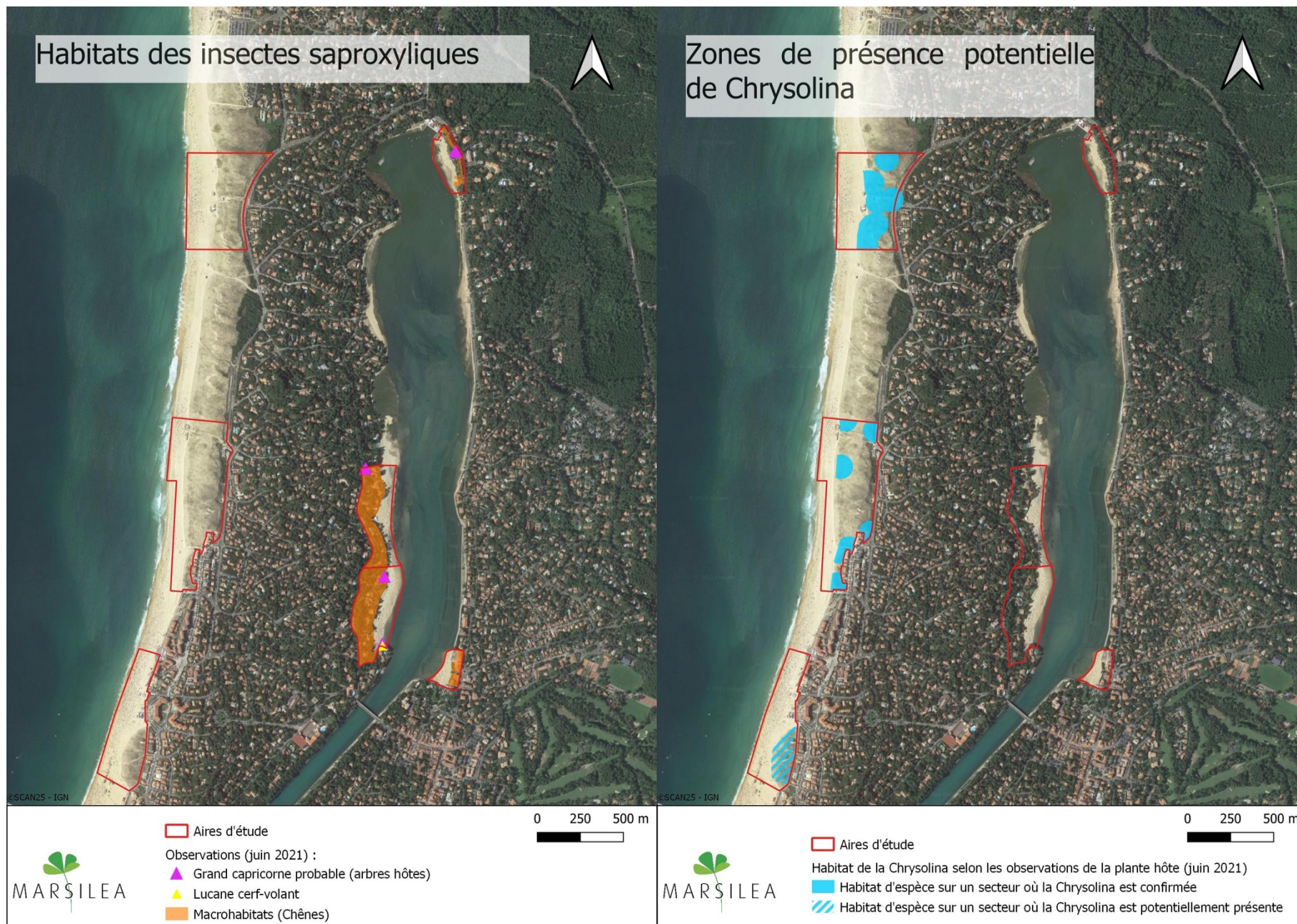


PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DES AUTRES ANIMAUX SIGNALES SUR L'AIRE D'ETUDE



Quelques espèces animales signalées sur l'aire d'étude : Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*), Taupe d'Aquitaine (*Talpa aquitania*), Séroline commune (*Eptesicus serotinus*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Lézard ocellé (*Timon lepidus*), Nébrie des sables (*Nebria complanata*), Géotrupe soyeuse (*Thorectes sericeus*), Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), Pacha à deux queues (*Charaxes jasius*)

PLAGE NATURISTE

ENJEUX HABITATS

La **pelouse en arrière de la route littorale** présente un enjeu très fort. Elle est représentée par une association végétale remarquable comprenant plusieurs plantes à très forte valeur patrimoniale, notamment la Corbeille d'or des sables.

Le **sommet et l'arrière-dune** présentent un enjeu fort en raison de la présence d'un faciès de dune semi-fixée très spécifique (dune semi-fixée à Œillet des dunes et Épervières des dunes). En retrait, quelques portions de milieux dunaires en transition vers des dunes grises à Immortelle des dunes sont également très intéressantes.

En **haut de plage** les **laisses de mer** laissées par les marées de fort coefficient forment un enjeu potentiellement fort pour la faune et la flore littorale.

Les autres habitats présentent un enjeu assez fort (dunes blanches, pelouses, ourlets et fourrés d'arrière dune).

RECOMMANDATIONS

- Éviter les habitats arrière-dunaires à enjeu fort et très fort (dunes grises et pelouses arrière-dunaires) ;

Éviter la population de Corbeille d'or des sables en arrière de la route littorale de la plage naturiste (mise en défens pour protéger la station tout en évitant la colonisation par les ligneux), ainsi que les populations de Luzerne marine et d'Aspérule occidentale ;

Éviter des fourrés arrière-dunaires et de leurs abords (ainsi que des abords des habitations adjacentes aux dunes), des pelouses et dunes fixées ou semi-fixées (Lézard ocellé, *T. sericeus*, etc.) ;

Éviter des dunes embryonnaire, blanche et grise (Pipit rousseline, Cochevis huppé, *Chrysolina oceanoripensis*, etc.) ;

Proscrire toute nouvelle coupure du cordon dunaire (ou élargissement des passages existants) pour limiter la fragmentation à l'état actuel (Pipit rousseline, Cochevis huppé, Lézard ocellé, coléoptères, etc.).

Absence d'intervention (et notamment de nettoyage) sur les parties moyennes et hautes des plages ;

Absence d'intervention sur les dunes en périodes de nidification du Pipit rousseline et du Cochevis huppé, soit de (février)-mars à août-(septembre).

Réduire au minimum les emprises des aménagements, et sur les habitats qui auront la capacité de se régénérer spontanément après travaux ;

Mise en défens des espèces végétales les plus sensibles avant travaux (Œillet des dunes, Astragale de Bayonne, Luzerne marine, Lys des sables ;

Tenir compte de la localisation des espèces exotiques envahissantes afin d'anticiper des travaux de lutte préalable aux travaux ;

Adapter de la période des travaux pour limiter les impacts sur la faune

Échelonner les travaux sur les plages et dunes en période internuptiale (un seul site à la fois sur le lac et sur les plages océanes) de manière à ce que les oiseaux puissent se reporter sur d'autres sites en cas de dérangement



Représentation des Habitats : Plage naturiste



- Aire des prospections
- FV12 - Laisses de mer (habitat potentiel)
- Bati
- Routes, Parkings
- Sable nu
- FV03 Plage (estran)
- FV14 Dune embryonnaire à Fétuque à feuilles de Jonc
- FV15 Dune blanche mobile à Oyat et Silène de Thore
- FV16 Dune blanche mobile (faciès de réjeunissement)
- FV18 Dune semi-fixée à Armoise de Lloyd
- FV19 Dune semi-fixée à Œillet des dunes et à Epervière des dunes
- FV24 Pelouse des sables arrière-dunaires fixés à Laîche des sables et Corbeille d'or des sables
- FV25 Pelouse anthropogène arrière dunaire
- FV28 Boisement littoral à Chêne liège et Arbousier
- FV29 Ronciers sur dunes

0 50 100 m



©IGN : BD ORTHO

Formations végétales identifiées sur la plage des naturistes (Source : Marsilea, 2021)

ENJEUX FLORISTIQUES

Nombre de taxons floristiques recensés : 83

La dune littorale et les pelouses de la plage des naturistes concentrent des enjeux très forts à assez fort. La pelouse à l'est de la route littorale au niveau de la plage naturiste présente un enjeu très fort compte tenu de la présence de la Corbeille d'or des sables.

Nombre de taxons floristiques recensés : 83

L'Asperule occidentale (*Asperula occidentalis*)

Espèce rare, endémique du littoral sud atlantique et limitée aux communes littorales des Landes (40) et Pyrénées-Atlantiques (64) qui ont une responsabilité particulière dans sa conservation. L'espèce se rencontre au sein des dunes semi-fixées et des dunes grises. En l'absence d'inflorescence pour confirmer l'identification, l'espèce est à considérer comme probable. Localisée sur les dunes de la plage naturiste. Il s'agit essentiellement de pieds épars.

Corbeille-d'or des sables (*Alyssum loiseleurii*)

Espèce endémique des dunes grises du littoral sud atlantique, rare et à répartition très limitée. Les communes littorales du sud des Landes et du Pays basque ont une responsabilité très forte pour la conservation de cette espèce.

Une population de quelques dizaines de pieds a été observée dans les pelouses d'arrière-dune de la plage naturiste, en arrière de la route littorale.

L'Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*)

Espèce de la dune blanche rare globalement sur le littoral Aquitain mais localement abondante. Sur les dunes littorales de Soorts-Hossegor, l'espèce est globalement abondante en dune blanche et sur les faciès de rajeunissement en arrière, on la trouve sur les dunes de la plage naturiste.

L'Épervière laineuse ou épervière à poils blancs (*Hieracium eriophorum*)

L'Épervière laineuse est une espèce typique et représentative de la dune blanche. Elle reste rare sur le littoral aquitain mais localement abondante. D'importantes populations ont été vues sur la plage naturiste

La Linaire à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*)

Comme la précédente, cette espèce est également typique de la dune blanche. Des pieds dispersés ont été observés sur les trois plages océaniques. Cette espèce annuelle non visible toute l'année est probablement sous-inventoriée. Les données bibliographiques supposent que l'espèce est sûrement plus abondante.

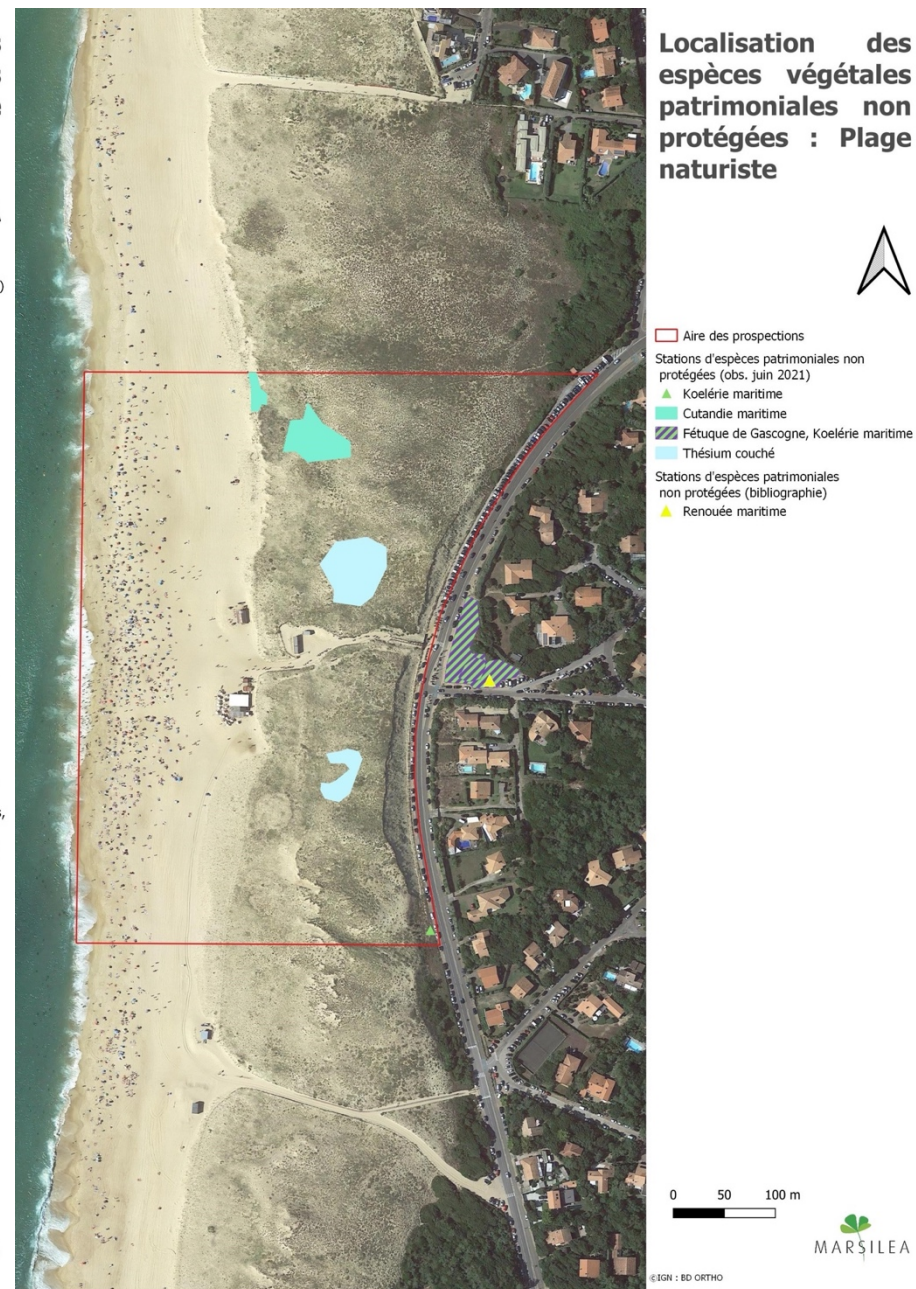
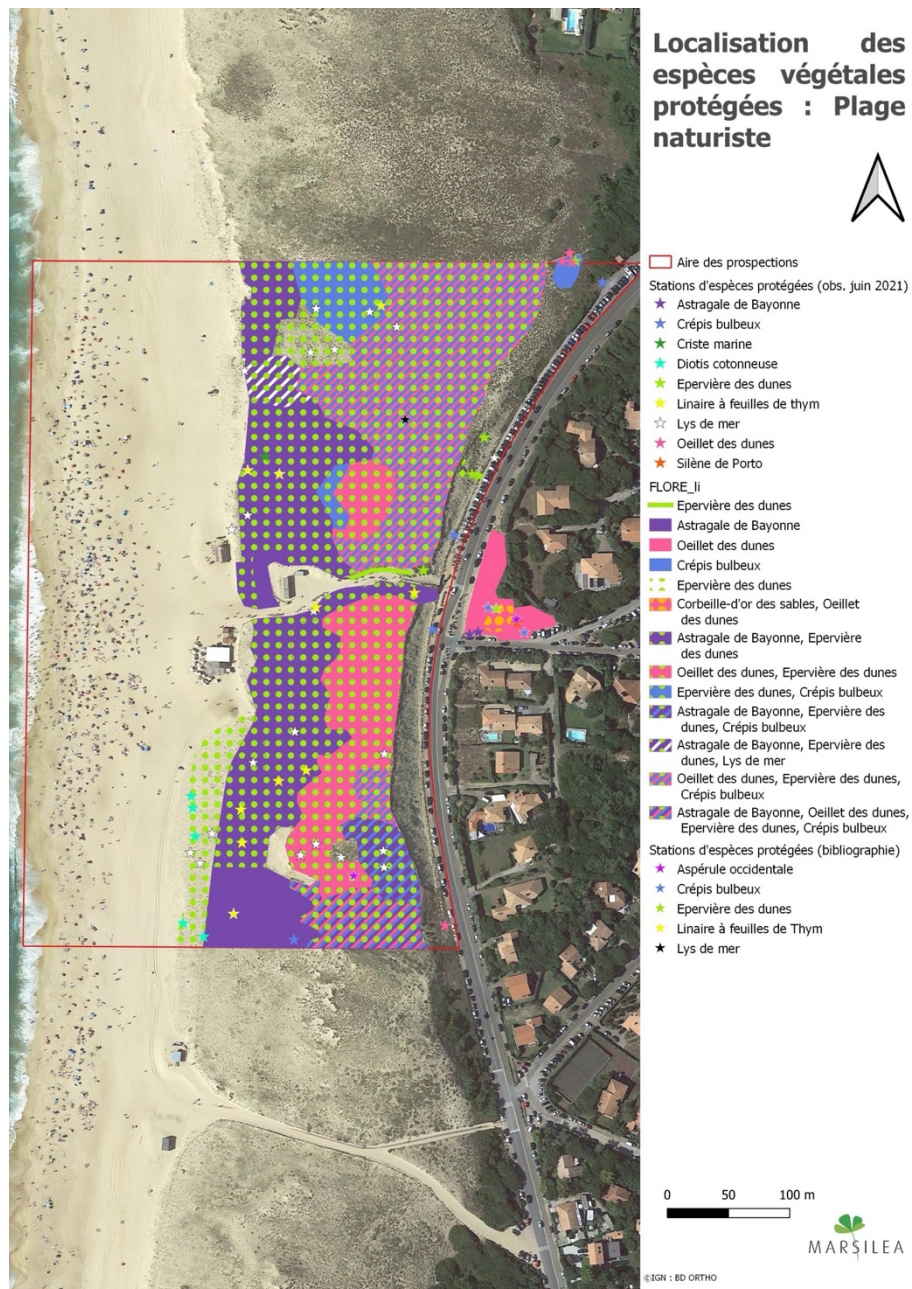
Le Crépis bulbeux (*Sonchus bulbosus*)

Cette espèce est également typique de la dune blanche en Aquitaine. D'importants effectifs ont été vus sur les dunes mobiles et semi-fixées de la plage naturiste

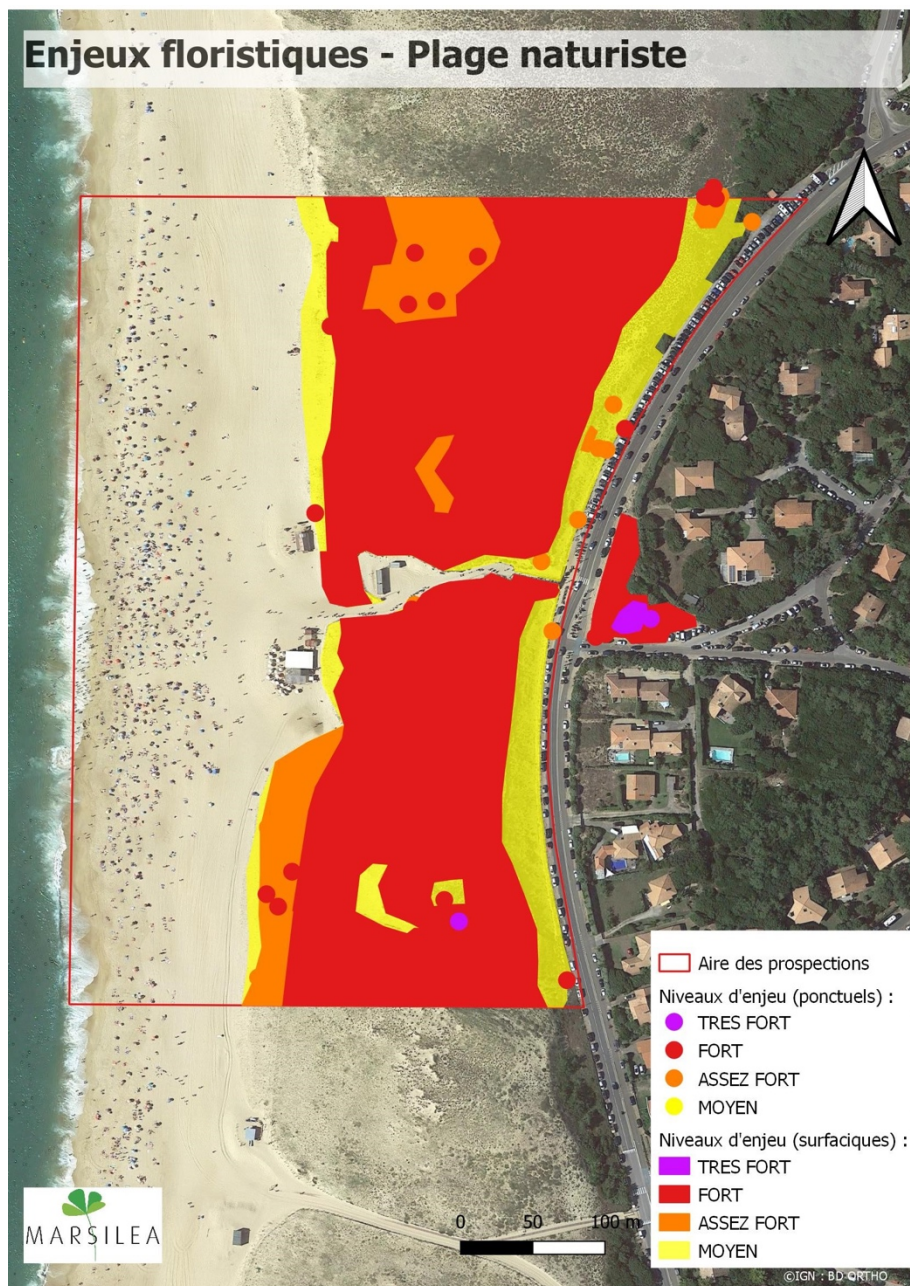
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DES TAXONS A ENJEUX DE LA PLAGE DES NATURISTES



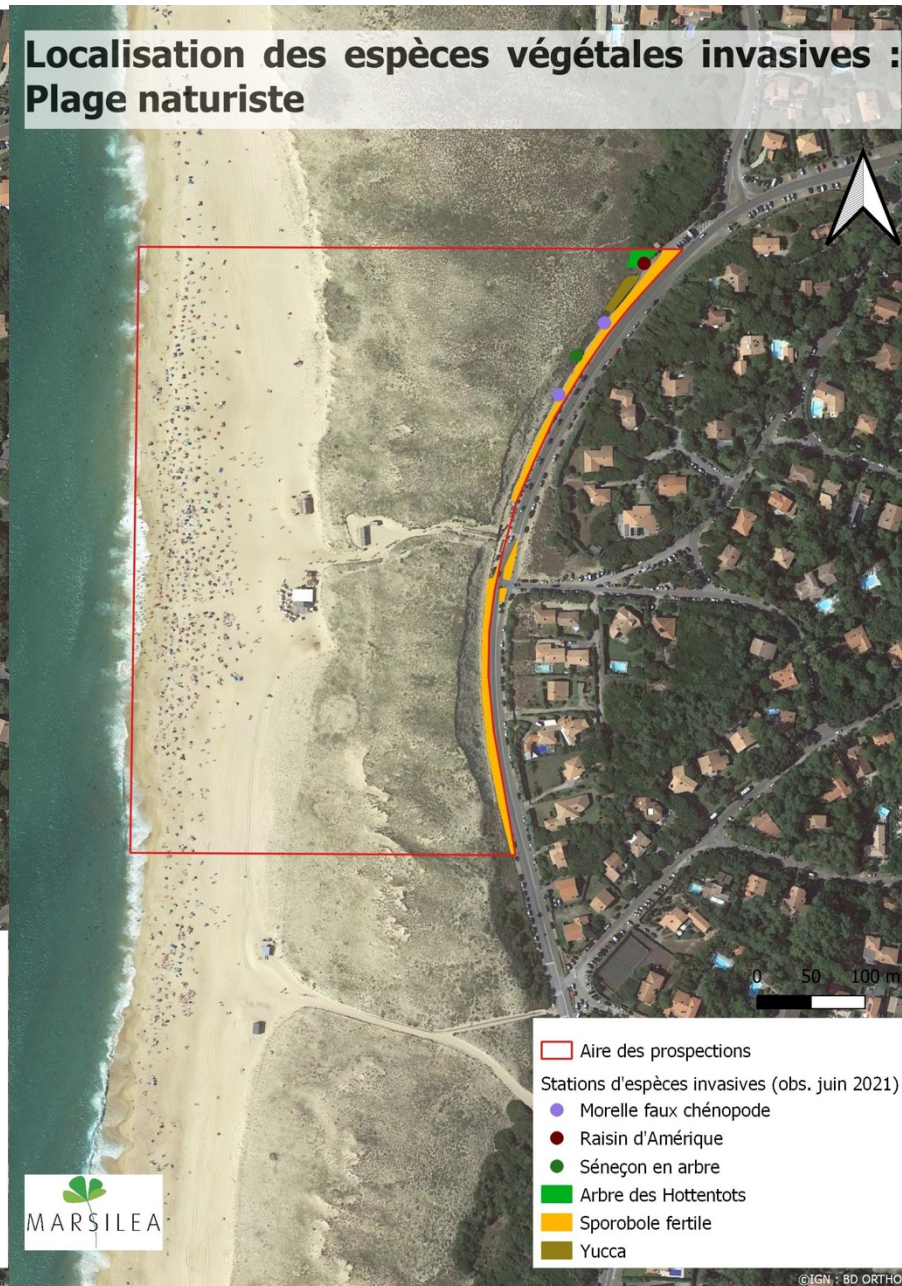
Plantes protégées ou patrimoniales signalées sur la plage naturiste : Corbeille d'or des dunes (*Alyssum loiseleurii*), Épervière des dunes (*Hieracium eriophorum*), Linaire à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*), Œillet des dunes (*Dianthus gallicus*), Aspérule occidentale (*Asperula occidentalis*), Lys de mer (*Pancratium maritimum*), Laiteron bulbeux (*Sonchus bulbosus*), Luzerne marine (*Medicago marina*), Criste marine (*Crithmum maritimum*), Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*), Silène de Porto (*Silene portensis*), Achillée maritime (*Diotis maritima*)



Enjeux floristiques - Plage naturiste



Localisation des espèces végétales invasives : Plage naturiste



ENJEUX FAUNISTIQUES

Avifaune :

Période de nidification : Le Cochevis huppé et le Pipit rousseline sont des espèces rares, associées aux dunes ouvertes (dunes mobiles, semi-fixées, fixées, voire pelouses arrière-dunaires). Dans l'aire d'étude, ils fréquentent les dunes des plages océanes, principalement les plages naturiste et de la Gravière.

Gravelot à collier interrompu : cette espèce niche sur les laisses de mer des hauts de plage et dunes embryonnaires et recherche des plages non nettoyées et tranquilles. Le contexte local (nettoyage, forte fréquentation, etc.) est défavorable à l'espèce.

Reptiles :

De nombreuses traces de lézard (ocellé) ont été observées à proximité des fourrés au nord-est de la plage naturiste. Les fourrés arrière-dunaires et leurs abords, ou, dans une moindre mesure, certaines habitations sur les dunes susceptibles d'offrir des caches à l'espèce.

Les enjeux faunistiques sont :

- - localement très forts sur les fourrés arrière-dunaires et leurs abords du fait de la potentialité de présence du Lézard ocellé ;
- - potentiellement forts à très forts sur les hauts de plage (laisses de mer) et dunes embryonnaires, habitats de plusieurs insectes remarquables et du Gravelot à collier interrompu
- - potentiellement forts sur les pelouses et dunes semi-fixées arrière-dunaires aux abords des fourrés et habitations, susceptibles d'héberger *Thorectes sericeus* ;
- - forts sur les dunes blanches à Linaire à feuilles de Thym, plante hôte de *Chrysolina oceanoripensis* ;
- - assez forts sur l'ensemble des dunes océanes (dune mobile, semi-fixée et fixée) pour l'habitat de nidification du Pipit rousseline et du Cochevis huppé et, dans une moindre mesure, pour l'habitat refuge pour certains oiseaux d'eau ;

Habitats et enjeux concernant les reptiles



© SCAN25 - IGN

0 250 500 m



-  Aires d'étude
-  Habitat du Lézard ocellé, enjeu TRES FORT Potentiel

PLAGE DE LA GRAVIERE

ENJEUX HABITATS

Les dunes blanches, les habitats naturels de pelouses, les ourlets et fourrés d'arrière dune de la plage de la Gravière présentent un enjeu fort à assez fort. Ils concentrent un grand nombre de plantes patrimoniales pour certaines rares et menacées en Nouvelle-Aquitaine.

RECOMMANDATIONS

Éviter les habitats arrière-dunaires d'enjeu FORT et TRES FORT (dunes grises et pelouses arrière-dunaires) ;

Éviter la population de Corbeille d'or des sables en arrière de la route littorale de la plage naturiste (mise en défens pour protéger la station tout en évitant la colonisation par les ligneux), ainsi que les populations de Luzerne marine et d'Aspérule occidentale ;

Éviter des fourrés arrière-dunaires et de leurs abords (ainsi que des abords des habitations adjacentes aux dunes), des pelouses et dunes fixées ou semi-fixées (Lézard ocellé, *T. sericeus*, etc.) ;

Éviter des dunes embryonnaire, blanche et grise (Pipit rousseline, Cochevis huppé, *Chrysolina oceanoripensis*, etc.) ;

Proscrire toute nouvelle coupure du cordon dunaire (ou élargissement des passages existants) pour limiter la fragmentation à l'état actuel (Pipit rousseline, Cochevis huppé, Lézard ocellé, coléoptères, etc.).

Absence d'intervention (et notamment de nettoyage) sur les parties moyennes et hautes des plages ;

Absence d'intervention sur les dunes en périodes de nidification du Pipit rousseline et du Cochevis huppé, soit de (février)-mars à août-(septembre).

Réduire au minimum les emprises des aménagements, et sur les habitats qui auront la capacité de se régénérer spontanément après travaux ;

Mise en défens des espèces végétales les plus sensibles avant travaux (Œillet des dunes, Astragale de Bayonne, Luzerne marine, Lys des sables ;

Tenir compte de la localisation des espèces exotiques envahissantes afin d'anticiper des travaux de lutte préalable aux travaux ;

Adapter de la période des travaux pour limiter les impacts sur la faune

Échelonner les travaux sur les plages et dunes en période internuptiale (un seul site à la fois sur le lac et sur les plages océanes) de manière à ce que les oiseaux puissent se reporter sur d'autres sites en cas de dérangement



Représentation des Habitats : Plage de la gravière



- Aire des prospections
- FV12 - Laissez de mer (habitat potentiel)
- Bati
- Routes, Parkings
- Sable nu
- Secteurs privés et résidentiel
- FV03 Plage (estran)
- FV14 Dune embryonnaire à Fétuque à feuilles de Jonc
- FV15 Dune blanche mobile à Oyat et Silène de Thore
- FV16 Dune blanche mobile (faciès de réjeunissement)
- FV18 Dune semi-fixée à Armoise de Lloyd
- FV19 Dune semi-fixée à Œillet des dunes et à Epervière des dunes
- FV20 Dune semi-fixée en transition vers la dune grise à Immortelle
- FV25 Pelouse anthropogène arrière dunaire
- FV26 Ourlet à Fétuque de Gascogne et Ciste à feuille de Sauge
- FV27 Fourrés thermophiles à Arbousier
- FV30 Fourrés à Tamarix sur dune

0 50 100 m

MARSILEA

©IGN : BD ORTHO

ENJEUX FLORISTIQUES

Nombre de taxons recensés : 81

Les enjeux sont forts à assez fort sur les dunes de la plage de la gravière. Localement la présence de l'Asperule occidentale confère un enjeu très fort.

Nombre de taxons recensés : 81

L'Asperule occidentale (*Asperula occidentalis*)

Plante rare, endémique du littoral sud atlantique, limitée aux communes littorales des Landes et Pyrénées-Atlantiques. Forte responsabilité dans sa conservation. L'espèce se rencontre au sein des dunes semi-fixées et des dunes grises. L'espèce reste à confirmer mais sa présence est très probable. Quelques pieds vus sur le plateau dunaire au nord de la plage de la Gravière.

L'Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*)

Espèce de la dune blanche rare globalement sur le littoral Aquitain mais localement abondante. Sur les dunes littorales de Soorts-Hossegor, l'espèce est abondante en dune blanche et sur les faciès de rajeunissement en arrière, on la trouve sur la plage de la Gravière.

L'œillet des dunes (*Dianthus gallicus*)

Espèce des dunes grises du littoral Manche et Atlantique. L'espèce est rare en région car surtout présente au sud. Abondante sur les plateaux dunaires et en arrière-dune de la plage de la Gravière.

Le Lys des sables (*Pancratium maritimum*)

Espèce du littoral, dunes mobiles et dunes grises. Effectifs localement importants.

La Fétuque de Gascogne (*Festuca vasconensis*)

La Fétuque de Gascogne est une espèce assez commune des milieux landicoles et arrière-dunaires du littoral Aquitain. Présente sur la plage de la Gravière.

La Diotis cotonneuse (*Achillea maritima*)

La Diotis cotonneuse est une espèce de la dune mobile et de la dune embryonnaire. On la retrouve çà et là au sud de la plage de la Gravière.

L'Épervière laineuse ou épervière à poils blancs (*Hieracium eriophorum*)

L'Épervière laineuse est une espèce typique et représentative de la dune blanche. Elle reste rare sur le littoral aquitain mais localement abondante. D'importantes populations sont présentes.

La Linaire à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*)

Comme la précédente, cette espèce est également typique de la dune blanche. Des pieds dispersés ont été observés sur les trois plages océaniques. Cette espèce annuelle est probablement sous-inventorié. Les données bibliographiques supposent que l'espèce est sûrement plus abondante.

La Luzerne marine (*Medicago marina*)

Cette espèce des dunes mobiles et fixées du littoral atlantique, midi et Corse. Observée parfois avec des effectifs assez importants, sur les dunes des secteurs plage de la Gravière.

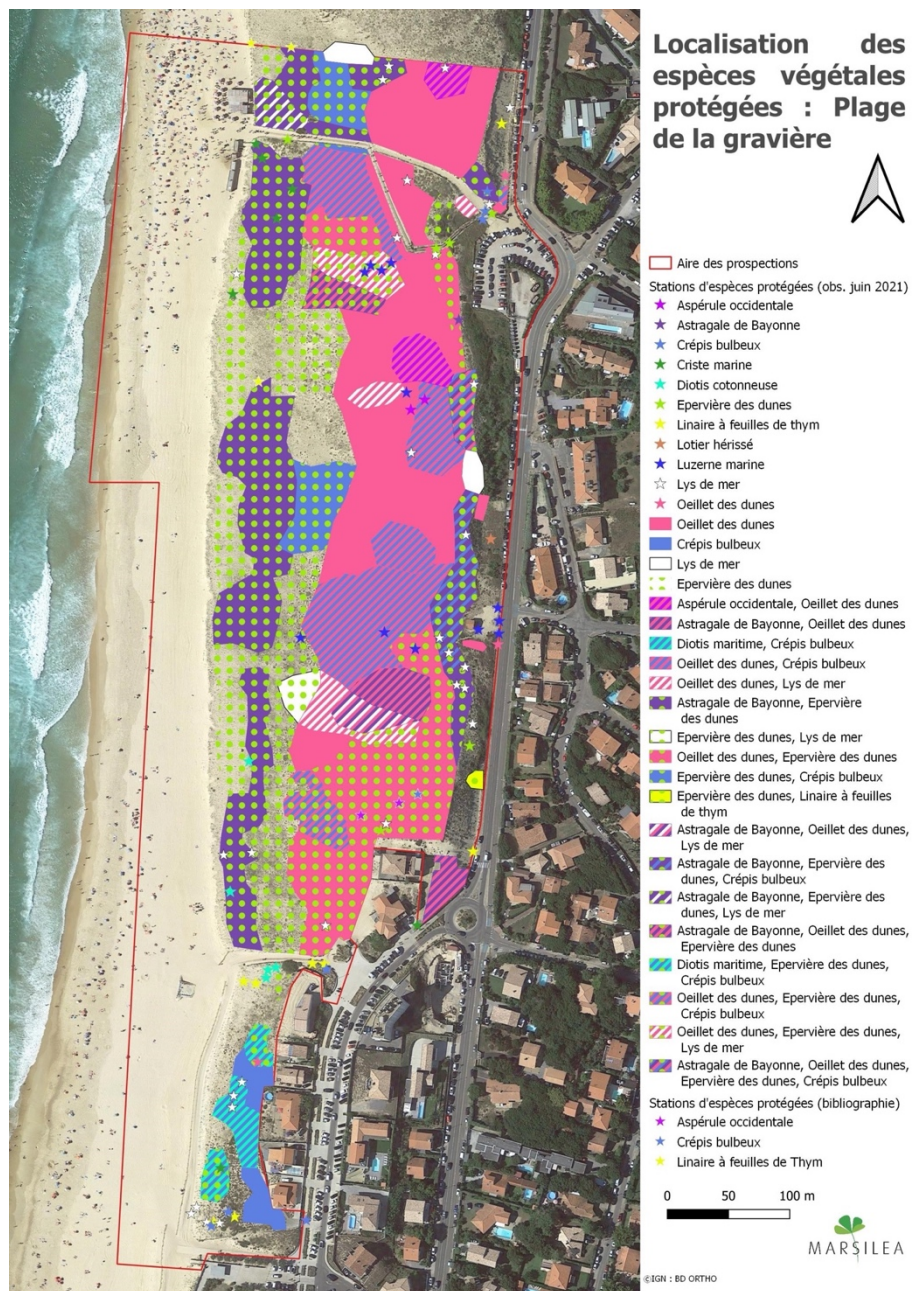
Le Crépis bulbeux (*Sonchus bulbosus*)

Plante typique de la dune blanche en Aquitaine. D'importants effectifs ont été vus sur les dunes mobiles et semi-fixées de la plage de la Gravière.

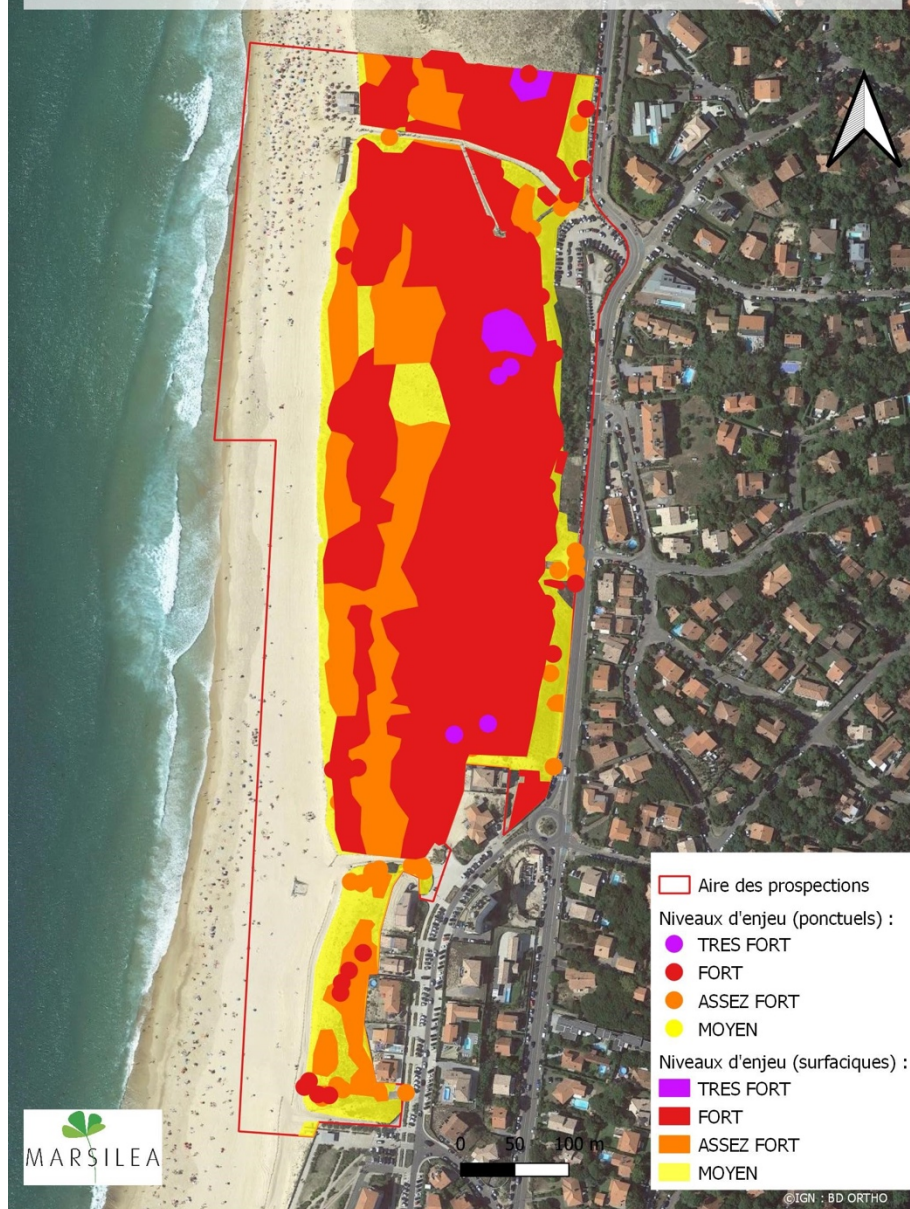
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DES TAXONS A ENJEUX DE LA PLAGE DE LA GRAVIERE



Plantes protégées ou patrimoniales signalées sur la plage de la Gravière : Epervière des dunes (*Hieracium eriophorum*), Linaira à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*), Lys de mer (*Pancratium maritimum*), Œillet des dunes (*Dianthus gallicus*), Aspérule occidentale (*Asperula occidentalis*), Lotier velu (*Lotus hispidus*), Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*), Fétuque de Gascogne (*Festuca vasconensis*), Criste marine (*Crithmum maritimum*), Laiteron bulbeux (*Sonchus bulbosus*), Luzerne marine (*Medicago marina*), Achillée maritime (*Diotis maritima*)



Enjeux floristiques - Plage de la gravière



Localisation des espèces végétales invasives : Plage de la Gravière



ENJEUX FAUNISTIQUES

Avifaune :

Période de nidification : Le Cochevis huppé et le Pipit rousseline sont des espèces rares, associées aux dunes ouvertes (dunes mobiles, semi-fixées, fixées, voire pelouses arrière-dunaires). Dans l'aire d'étude, ils fréquentent les dunes des plages océanes, principalement les plages naturiste et de la Gravière.

Gravelot à collier interrompu : cette espèce niche sur les laisses de mer des hauts de plage et dunes embryonnaires et recherche des plages non nettoyées et tranquilles. Le contexte local (nettoyage, forte fréquentation, etc.) est défavorable à l'espèce.

Reptiles :

Un grand lézard correspondant probablement au Lézard vert (bien que le Lézard ocellé ne puisse être exclu) a été aperçu dans un Yucca de la plage de la Gravières. Les fourrés arrière-dunaires et leurs abords, ou, dans une moindre mesure, certaines habitations sur les dunes susceptibles d'offrir des caches à l'espèce.

Les enjeux faunistiques sont :

- - localement très forts sur les fourrés arrière-dunaires et leurs abords du fait de la potentialité de présence du Lézard ocellé ;
- - potentiellement forts à très forts sur les hauts de plage (laisses de mer) et dunes embryonnaires, habitats de plusieurs insectes remarquables et du Gravelot à collier interrompu
- - potentiellement forts sur les pelouses et dunes semi-fixées arrière-dunaires aux abords des fourrés et habitations, susceptibles d'héberger *Thorectes sericeus* ;
- - forts sur les dunes blanches à Linaire à feuilles de Thym, plante hôte de *Chrysolina oceanoripensis* ;
- - assez forts sur l'ensemble des dunes océanes (dune mobile, semi-fixée et fixée) pour l'habitat de nidification du Pipit rousseline et du Cochevis huppé et, dans une moindre mesure, pour l'habitat refuge pour certains oiseaux d'eau ;

PLAGES BLANCHE & DES CHENES LIEGES

ENJEUX HABITATS

Localisés au sein du lac d'Hossegor les herbiers à Zostère forment un enjeu fort à très fort. Les pelouses du haut schorre et celles du haut de plages constituent un enjeu assez fort. Par ailleurs les communautés du schorre et de la slikke sont des habitats remarquables non concernés par le projet. Les sables nus accueillant un cortège fragmentaire des milieux dunaire. Globalement l'emprise réel du projet n'intersecte pas ces milieux. Les vieux chênes lièges et pelouses semi-naturels sont remarquables pour leur flore et le gîte qu'ils fournissent à la faune sauvage.

RECOMMANDATIONS

Exclure tous travaux/interventions en milieu lagunaire (aquatique – lac d'Hossegor) en raison de l'enjeu assez fort lié à l'habitat de lagune et à l'enjeu très fort sur les herbiers à zostères ;

Éviter également tous les habitats intertidaux végétalisés au niveau du lac d'Hossegor correspondant à des enjeux assez forts ou forts (habitats du schorre, pelouses du haut-schorre et les pelouses du haut des plages blanche et des chênes lièges).

Éviter les populations d'Ornithope cultivé, de Lys des mers et de Lepture raide des plages blanche et des chênes Lièges.

Absence d'intervention en période internuptiale sur la partie ouverte du lac (partie en eau, vasières, prés salés et plages), soit de (juillet)-août à avril(-mai) ; si ce n'est pas possible, prévoir une analyse détaillée de l'utilisation du lac par les oiseaux d'eau au cours de l'année afin d'identifier les secteurs et périodes les plus sensibles et les éviter.

Éviter tous travaux susceptibles d'entraîner des modifications (notamment géomorphologiques, mais également physico-chimiques, etc.) des habitats du lac (vasières, bancs de sable, prés salés, etc.) ;

Éviter les arbres, tout particulièrement les Chênes (gîtes potentiels pour les chiroptères, habitat larvaire du Grand capricorne, site de nidification d'oiseaux, etc.) ;

Éviter la période de reproduction des oiseaux soit (février)-mars à août-(septembre) pour les travaux au niveau des zones résidentielles et du parc boisé.

Limitation des emprises des aménagements au strict minimum, et sur les habitats qui auront la capacité de se régénérer spontanément après travaux ;

Mise en défens des espèces végétales les plus sensibles avant travaux

Prendre en compte la localisation des espèces exotiques envahissantes afin d'anticiper des travaux de lutte préalable aux travaux ;

Adapter la période des travaux pour limiter les impacts sur la faune

Échelonner les éventuels travaux sur les plages et dunes en période internuptiale (un seul site à la fois sur le lac et sur les plages océanes) de manière à ce que les oiseaux puissent se reporter sur d'autres sites en cas de dérangement ;

Réduire au maximum les emprises sur les zones arbustives et boisées ;

Si des actions d'élagage ou d'abattage doivent être menées, celles-ci devront être précédées d'inspection préalable des arbres concernés par une personne qualifiée (depuis le sol avec jumelle ou en montant avec endoscope). Les spécimens de chênes pédonculé ou liège, ou les arbres présentant des cavités ou des décollements d'écorces, doivent également être examinés avant toute intervention.

ENJEUX FLORISTIQUES

Nombre de taxons recensés (Plage blanche) : 47

Nombre de taxons recensés (Plage des chênes lièges) : 42

Le Lys des sables (*Pancratium maritimum*)

Espèce du littoral, dunes mobiles et dunes grises

Le Lys des sables est présent ponctuellement en haut de la plage aux Chênes lièges.

L'Ornithope cultivé (*Ornithopus sativus*)

Cette espèce des tonsures annuelles acidiphiles est rare en Nouvelle-Aquitaine mais la région a une responsabilité particulière pour sa conservation à l'échelon national.

L'espèce a été vue en limite nord de la plage blanche.

Le Lepture raide (*Parapholis strigosa*)

Cette espèce du haut schorre du littoral Mer du Nord, Manche et Atlantique est très rare au sud de la région.

Quelques stations ont été observées sur la partie haute des plages blanche et des chênes liège.



Représentation des Habitats : Plage blanche / Plage des chênes lièges



- Aire des prospections
- Batis touristiques et enrochements
- Secteurs privés et résidentiel
- FV01 Lac d'Hossegor (lagune)
- FV02 Vasières et bancs de sable sans végétation
- FV04 Communauté algale sur enrochement à Fuscus
- FV07 Spartinaie
- FV13 Végétation nitrohalophile des laisses de mer organiques en haut des plages
- FV17 Dune blanche mobile (faciès dégradé, anthropisé)
- FV22 Pelouse subhalophile fréquentée du haut de plage du lac
- FV25 Pelouse anthropogène arrière dunaire

0 50 100 m



©IGN : BD ORTHO



Plantes protégées ou patrimoniales signalées sur les plages Blanche et des Chênes Lièges : Lys de mer (*Pancratium maritimum*), Criste marine (*Crithmum maritimum*), Ornithope cultivé (*Ornithopus sativus*), Grande zostère (*Zostera marina*), Zostère naine (*Zostera noltei*), Lepture raide (*Parapholis strigosa*),



Localisation des espèces végétales protégées : Plage blanche et Plage des chênes lièges



- Aire des prospections
- Stations d'espèces protégées (obs. juin 2021)
- ★ Criste marine
- ☆ Lys de mer
- Stations d'espèces protégées (bibliographie)
- ★ Zostère marine

0 50 100 m



©IGN : BD ORTHO



Localisation des espèces végétales patrimoniales non protégées : Plage blanche et Plage des chênes lièges



- Aire des prospections
- Stations d'espèces protégées (obs. juin 2021)
- ▲ Fumeterre officinale
- ▲ Ornithope cultivé
- ▲ Lepture raide
- ▲ Ornithope cultivé
- Stations d'espèces protégées (bibliographie)
- ▲ Zostère naine

0 50 100 m



©IGN : BD ORTHO

Enjeux floristiques - Plage blanche et plage des chênes lièges



Localisation des espèces végétales invasives : Plage blanche / Plage des Chênes lièges



ENJEUX FAUNISTIQUES

Avifaune : principalement des espèces ubiquistes (Merle noir, Mésanges, Pigeon ramier, etc.), anthropophiles (Pigeon biset, Martinet noir, etc.), et de fourrés (Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, etc.), boisements (Pics, Grimpereaux des jardins, etc.) ou associées aux milieux mixtes (Pinson des arbres, Chardonneret élégant, etc.) trouvant dans les zones résidentielles une mosaïque de milieux favorables à la nidification. Plusieurs taxons sont susceptibles d'exploiter d'autres milieux de l'aire d'étude en recherche alimentaire (par exemple Chardonneret élégant, Pigeon biset et Bergeronnette grise sur les dunes, Hirondelle rustique et Martinet noir en milieu aérien, Corneille noire sur les plages, etc.).

Chardonneret élégant, Verdier d'Europe et Hirondelle rustique : habitats de nidification (zones résidentielles) ; ces espèces demeurent relativement communes mais sont en net déclin à l'échelle nationale.

Pic épeichette et Torcol fourmilier : zones résidentielles susceptibles d'être utilisées pour la nidification.

Mouette mélanocéphale : enjeu fort sur le lac, compte-tenu de l'importance du site pour cette espèce en hiver : le lac constitue la seule zone de repos diurne significative d'Aquitaine

Chiroptères et insectes saproxyliques : les plages lacustres concentrent les gîtes à chiroptères à travers ces vieux chênes et vieux pins (dendromicrohabitats : cavités, trous de pics, fissures, écorces décollées, etc.). Ces arbres mûres parfois senescents abritent des xylophages remarquables (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, etc.) ainsi que des cavités favorables aux chauves-souris.

Les enjeux faunistiques sont :

- - forts sur le lac en période internuptiale du fait (Mouette mélanocéphale et nombreux oiseaux d'eau migrants et hivernants) ;
- - moyens sur les zones résidentielles et le parc boisé (nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux et macrohabitat de plusieurs insectes) ;
- - localement assez forts sur les Chênes hôtes du Grand capricorne.

PLAGE DU PARC

ENJEUX HABITAS

Localisés au sein du lac d'Hossegor les herbiers à Zostère forment un enjeu fort à très fort. Les pelouses du haut schorre et celles du haut de plages constituent un enjeu assez fort. Par ailleurs les communautés du schorre et de la slikke sont des habitats remarquables non concernés par l'emprise projet. Un faciès de dune blanche dégradée et anthropisée est signalé au nord de la plage du Parc avec la Matthiole à feuilles sinuées et à Renouée maritime, toujours hors emprise du projet. Ces « dunes » peuvent néanmoins faire l'objet de travaux de réhabilitation.

RECOMMANDATIONS

Exclure tous travaux/interventions en milieu lagunaire (aquatique – lac d'Hossegor) en raison de l'enjeu assez fort lié à l'habitat de lagune et à l'enjeu très fort sur les herbiers à zostères ;

Éviter également tous les habitats intertidaux végétalisés au niveau du lac d'Hossegor correspondant à des enjeux assez forts ou forts (habitats du schorre, pelouses du haut-schorre et les pelouses du haut des plages blanche et des chênes lièges) ;

Éviter les herbiers à zostères et la station de Fétuque de Gascogne au sud.

Absence d'intervention en période internuptiale sur la partie ouverte du lac (partie en eau, vasières, prés salés et plages), soit de (juillet)-août à avril(-mai) ; si ce n'est pas possible, prévoir une analyse détaillée de l'utilisation du lac par les oiseaux d'eau au cours de l'année afin d'identifier les secteurs et périodes les plus sensibles et les éviter.

Éviter tous travaux susceptibles d'entraîner des modifications (notamment géomorphologiques, mais également physico-chimiques, etc.) des habitats du lac (vasières, bancs de sable, prés salés, etc.) ;

Éviter les arbres, tout particulièrement les Chênes (gîtes potentiels pour les chiroptères, habitat larvaire du Grand capricorne, site de nidification d'oiseaux, etc.) ;

Éviter la période de reproduction des oiseaux soit (février)-mars à août-(septembre) pour les travaux au niveau des zones résidentielles et du parc boisé.

Limitation des emprises des aménagements au strict minimum, et sur les habitats qui auront la capacité de se régénérer spontanément après travaux ;

Mise en défens des espèces végétales les plus sensibles avant travaux

Prendre en compte la localisation des espèces exotiques envahissantes afin d'anticiper des travaux de lutte préalable aux travaux ;

Adapter la période des travaux pour limiter les impacts sur la faune

Échelonner les éventuels travaux sur les plages et dunes en période d'interdiction (un seul site à la fois sur le lac et sur les plages océanes) de manière à ce que les oiseaux puissent se reporter sur d'autres sites en cas de dérangement ;

Réduire au maximum les emprises sur les zones arbustives et boisées ;

Si des actions d'élagage ou d'abattage doivent être menées, celles-ci devront être précédées d'inspection préalable des arbres concernés par une personne qualifiée (depuis le sol avec jumelle ou en montant avec endoscope). Les spécimens de chênes pédonculé ou liège, ou les arbres présentant des cavités ou des décollements d'écorces, doivent également être examinés avant toute intervention.

ENJEUX FLORISTIQUES

Nombre de taxons recensés : 54

Les pelouses du sud de la plage du Parc abritent une station de Fétuque de Gascogne qui nécessitera d'être prise en compte dans le projet d'aménagement et de plantation.

Zostère marine (*Zostera marina*)

Plante aquatique des milieux marin, rare dans le département des Landes.

Quelques colonies de petites tailles ont été observées sur le lac d'Hossegor. Cependant, les prospections depuis la plage ne permettent probablement pas d'obtenir une carte complète de la répartition de l'espèce (difficultés d'observation) et l'emprise du projet n'impacte pas ces communautés lacustres.

La Fétuque de Gascogne (*Festuca vasconensis*)

La Fétuque de Gascogne est une espèce assez commune des milieux landicoles et arrière-dunaires du littoral Aquitain. Présente dans les pelouses au Sud de la plage du Parc.

Représentation des Habitats : Plage du parc



©IGN : BD ORTHO

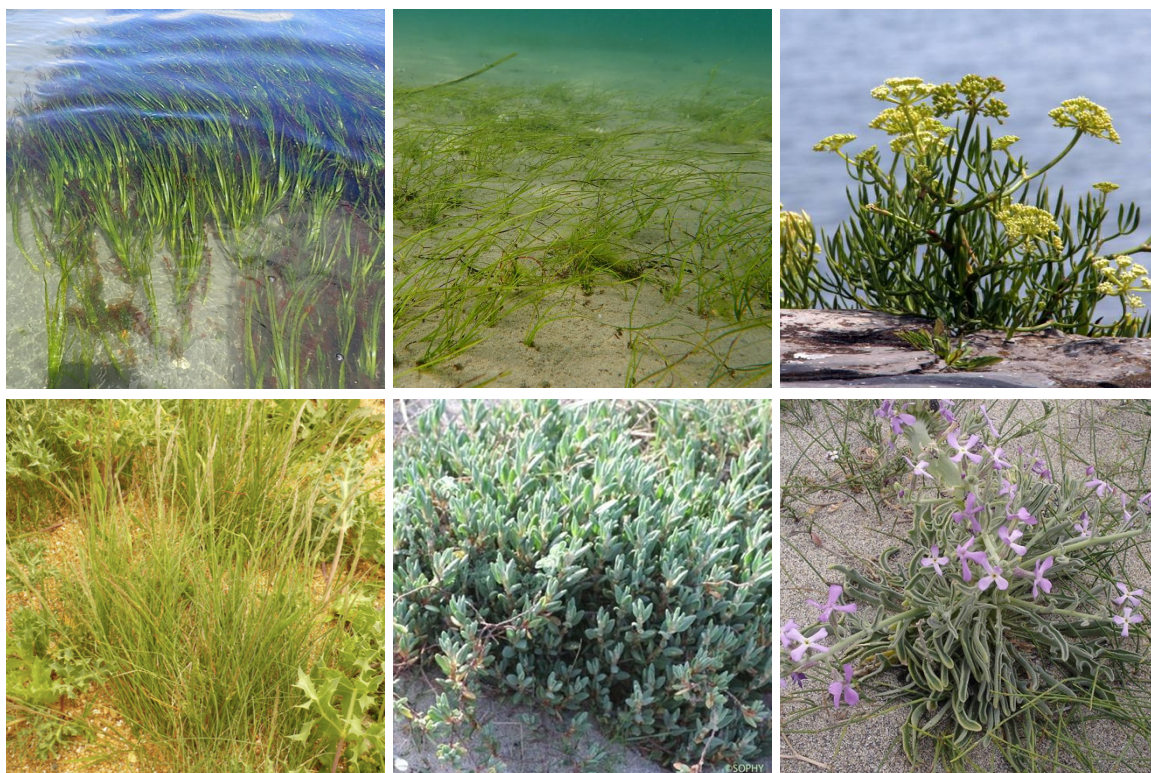
- Aire des prospections
- Routes, Parkings
- Secteurs privés et résidentiel
- FV01 Lac d'Hossegor (lagune)
- FV02 Vasières et bancs de sable sans végétation
- FV17 Dune blanche mobile (faciès dégradé, anthropisé)
- FV25 Pelouse anthropogène arrière dunaire

0 50 100 m




MARSILEA

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DES TAXONS A ENJEUX DE LA PLAGE DU PARC



Plantes protégées ou patrimoniales signalées sur la plage du Parc : Grande zostère (*Zostera marina*), Zostère naine (*Zostera noltii*), Criste marine (*Crithmum maritimum*), Fétuque de Gascogne (*Festuca vasconensis*), Renouée maritime (*Polygonum maritimum*), Matthiole à feuilles sinuées (*Matthiola sinuata*)

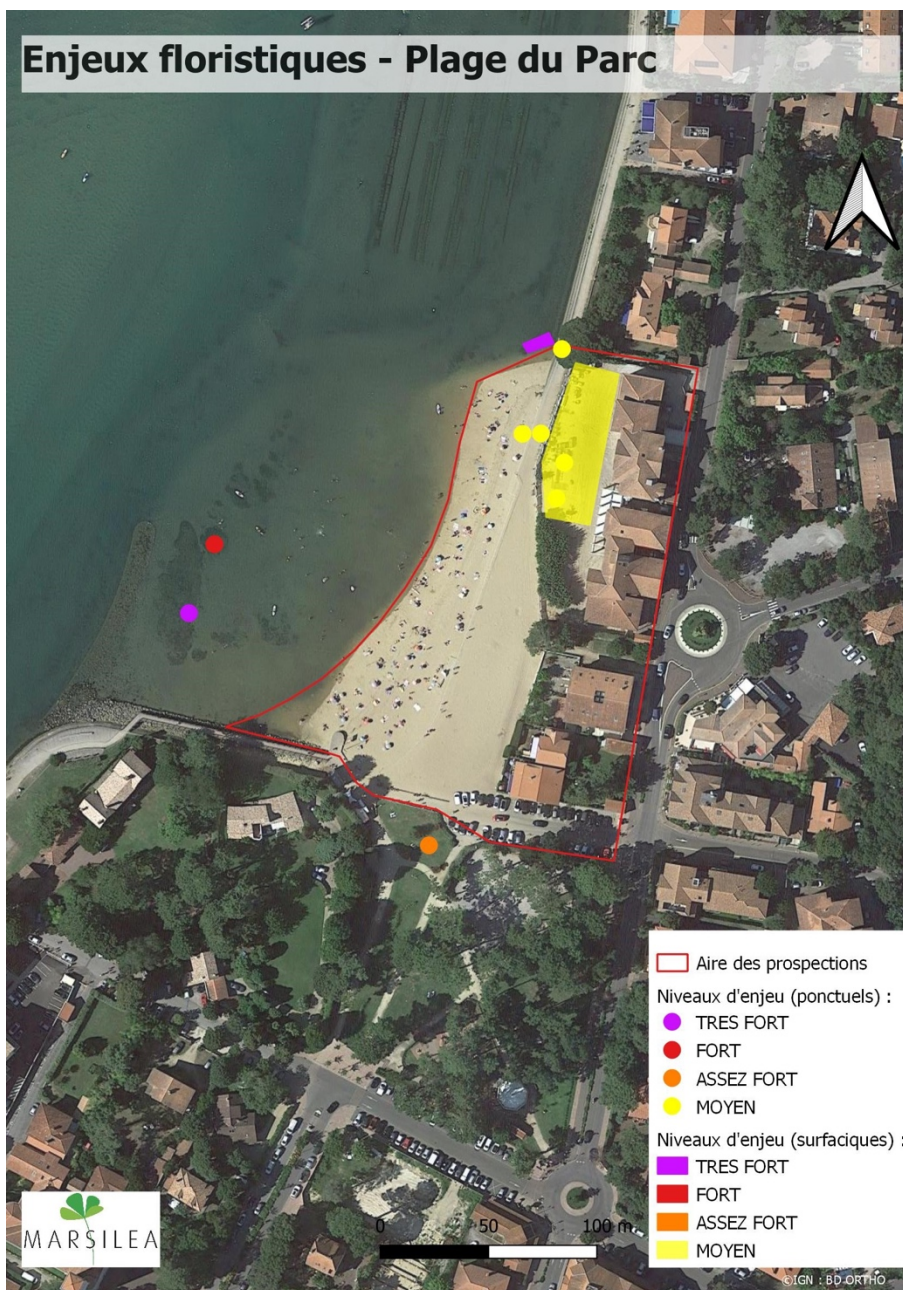
Localisation des espèces végétales protégées : Plage du Parc



Localisation des espèces végétales patrimoniales non protégées : Plage du Parc



Enjeux floristiques - Plage du Parc



Localisation des espèces végétales invasives : Plage du parc



ENJEUX FAUNISTIQUES

Avifaune : principalement des espèces ubiquistes (Merle noir, Mésanges, Pigeon ramier, etc.), anthropophiles (Pigeon biset, Martinet noir, etc.), et de fourrés (Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, etc.), boisements (Pics, Grimpereaux des jardins, etc.) ou associées aux milieux mixtes (Pinson des arbres, Chardonneret élégant, etc.) trouvant dans les zones résidentielles une mosaïque de milieux favorables à la nidification. Plusieurs taxons sont susceptibles d'exploiter d'autres milieux de l'aire d'étude en recherche alimentaire (par exemple Chardonneret élégant, Pigeon biset et Bergeronnette grise sur les dunes, Hirondelle rustique et Martinet noir en milieu aérien, Corneille noire sur les plages, etc.).

Chardonneret élégant, Verdier d'Europe et Hirondelle rustique : habitats de nidification (zones résidentielles) ; ces espèces demeurent relativement communes mais sont en net déclin à l'échelle nationale.

Pic épeichette et Torcol fourmilier : zones résidentielles susceptibles d'être utilisées pour la nidification.

Mouette mélanocéphale : enjeu fort sur le lac, compte-tenu de l'importance du site pour cette espèce en hiver : le lac constitue la seule zone de repos diurne significative d'Aquitaine.

Chiroptères et insectes saproxyliques : les plages lacustres concentrent les gîtes à chiroptères à travers ces vieux chênes et vieux pins (dendromicrohabitats : cavités, trous de pics, fissures, écorces décollées, etc.). Ces arbres mûres parfois sénescents abritent des xylophages remarquables (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, etc.) ainsi que des cavités favorables aux chauves-souris.

Les enjeux faunistiques sont :

- - forts sur le lac en période internuptiale du fait (Mouette mélanocéphale et nombreux oiseaux d'eau migrants et hivernants) ;
- - moyens sur les zones résidentielles et le parc boisé (nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux et macrohabitat de plusieurs insectes) ;
- - localement assez forts sur les Chênes hôtes du Grand capricorne.

PLAGE DU REY

ENJEUX HABITATS

La plage du Rey présente un enjeu fort pour ses communautés du schorre, et ces herbiers des eaux saumâtres. Ces habitats sont très rares dans le département du fait de la rareté des lagunes et représentent en conséquence, une priorité de conservation sur le Lac d'Hossegor, notamment vis-à-vis de dégradation liée à la fréquentation des sites et des divers projets de remobilisation des sédiments. Ces communautés ne sont cependant pas impactées par le projet.

Les pelouses sèches psammophiles présentes sous pinèdes et en haut de plage abritent des communautés végétales patrimoniales qu'il conviendra de préserver en en tenant compte dans le projet d'aménagement (éviter la surfréquentation et le surpiétinement des pelouses, limiter les plantations aux marges du site pour garder un faciès ouvert propice au développement des pelouses, etc.).

RECOMMANDATIONS

Exclure tous travaux/interventions en milieu lagunaire (aquatique - lac d'Hossegor) en raison de l'enjeu assez fort lié à l'habitat de lagune et à l'enjeu très fort sur les herbiers à zostères ;

Éviter également tous les habitats intertidaux végétalisés au niveau du lac d'Hossegor correspondant à des enjeux assez forts ou forts (habitats du schorre, pelouses du haut-schorre et les pelouses du haut des plages blanche et des chênes lièges) ;

Éviter les herbiers à zostères et les stations de Silène de Porto, de Frankénie lisse et de Fétuque de Gascogne sur les pelouses.

Absence d'intervention en période internuptiale sur la partie ouverte du lac (partie en eau, vasières, prés salés et plages), soit de (juillet)-août à avril(-mai) ; si ce n'est pas possible, prévoir une analyse détaillée de l'utilisation du lac par les oiseaux d'eau au cours de l'année afin d'identifier les secteurs et périodes les plus sensibles et les éviter.

Éviter tous travaux susceptibles d'entraîner des modifications (notamment géomorphologiques, mais également physico-chimiques, etc.) des habitats du lac (vasières, bancs de sable, prés salés, etc.) ;

Éviter les arbres, tout particulièrement les Chênes (gîtes potentiels pour les chiroptères, habitat larvaire du Grand capricorne, site de nidification d'oiseaux, etc.) ;

Éviter la période de reproduction des oiseaux soit (février)-mars à août-(septembre) pour les travaux au niveau des zones résidentielles et du parc boisé.

Limitation des emprises des aménagements au strict minimum, et sur les habitats qui auront la capacité de se régénérer spontanément après travaux ;

Mise en défens des espèces végétales les plus sensibles avant travaux

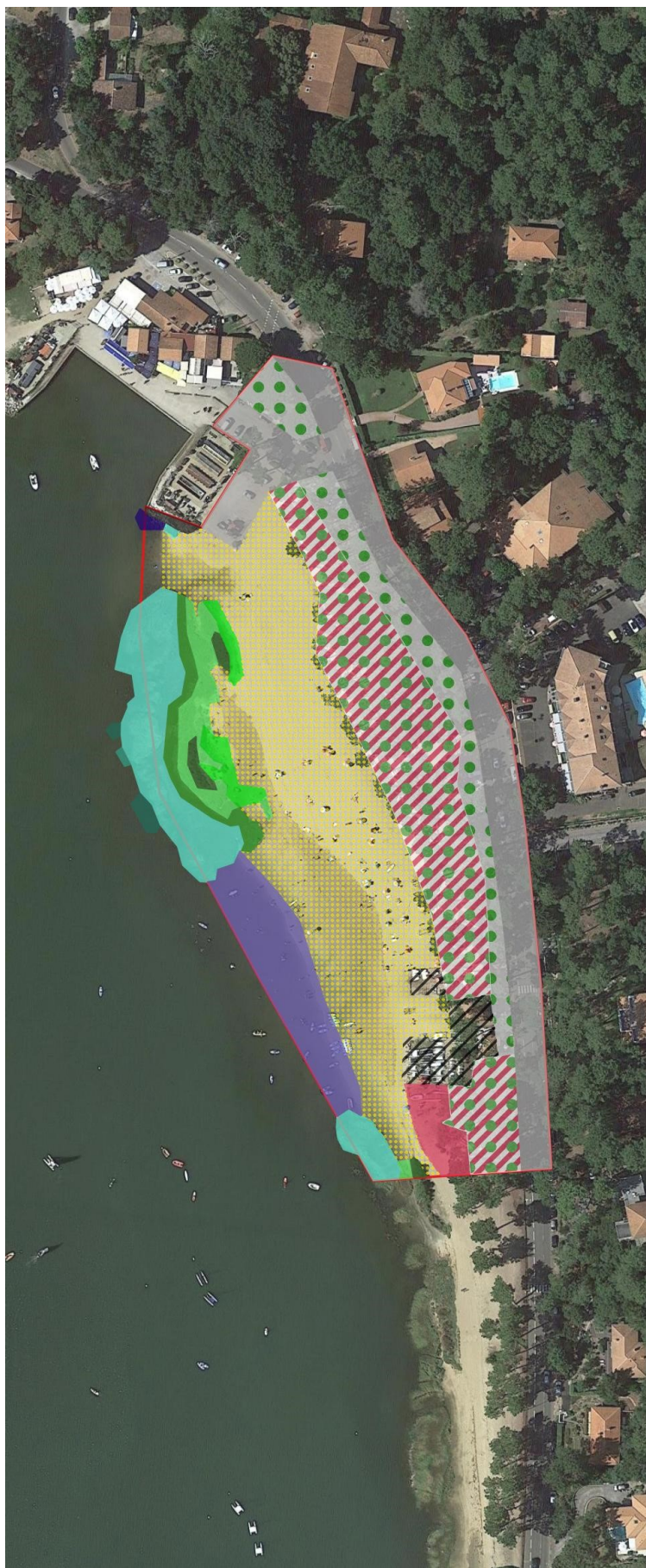
Prendre en compte la localisation des espèces exotiques envahissantes afin d'anticiper des travaux de lutte préalable aux travaux ;

Adapter la période des travaux pour limiter les impacts sur la faune

Échelonner les éventuels travaux sur les plages et dunes en période internuptiale (un seul site à la fois sur le lac et sur les plages océanes) de manière à ce que les oiseaux puissent se reporter sur d'autres sites en cas de dérangement ;

Réduire au maximum les emprises sur les zones arbustives et boisées ;

Si des actions d'élagage ou d'abattage doivent être menées, celles-ci devront être précédées d'inspection préalable des arbres concernés par une personne qualifiée (depuis le sol avec jumelle ou en montant avec endoscope). Les spécimens de chênes pédonculé ou liège, ou les arbres présentant des cavités ou des décollements d'écorces, doivent également être examinés avant toute intervention.



Représentation des Habitats : Plage du Rey



- Aire des prospections
- Batis touristiques et enrochements
- Routes, Parkings
- Secteurs privés et résidentiel
- FV01 Lac d'Hossegor (lagune)
- FV02 Vasières et bancs de sable sans végétation
- FV04 Communauté algale sur enrochement à Fucus
- FV05 Herbier à Zostère marine
- FV06 Herbier à Zostère naine
- FV07 Spartinaie
- FV08 Communautés mélangées du bas et moyen shore
- FV09 Végétation annuelle de la haute slikke en arrière de la Spartinaie
- FV10 Jonchaie à Jonc maritime
- FV11 Communautés des sables secs du haut-schorre
- FV23 Pelouses sèches arrière dunaire à annuelles
- FV31 Parc arboré
- FV32 Pelouses sèches arrière-dunaires à annuelles x Parc arboré

0 50 100 m


MARSILEA

©IGN : BD ORTHO

ENJEUX FLORISTIQUES

Nombre de taxons recensés : 27

Les enjeux sont fort à très fort au niveau des herbiers à Zostère, puis assez fort sur les pelouses du Haut schorre et les pelouses du haut de plages. Notons que les sables nus accueillent un cortège fragmentaire des milieux dunaire. Les pelouses en sous-strate de pins et celles du haut schorre abritent plusieurs espèces à enjeux dont il faudra tenir compte.

Zostère marine (*Zostera marina*)

Plante aquatique des milieux marin, rare dans le département des Landes.

Quelques colonies de petites tailles ont été observées sur le lac d'Hossegor au niveau de la plage du Rey. Les prospections depuis la plage ne permettent probablement pas d'obtenir une carte complète de la répartition de l'espèce (difficultés d'observation).

La Zostère naine (*Zostera noltei*)

Plante vivace des eaux marines des côtes de l'Atlantique et de la méditerranée, rare dans la région, excepté sur le bassin d'Arcachon.

Une colonie de quelques m² a été observée depuis la plage du Rey.

La Fétuque de Gascogne (*Festuca vaconensis*)

La Fétuque de Gascogne est une espèce assez commune des milieux landicoles et arrière- dunaires du littoral Aquitain. Elle est présente en sous-strate des Pins de la plage du Rey.

La Frankénie lisse (*Frankenia laevis*)

Espèce du haut schorre et des rochers littoraux et sables du littoral Manche atlantique, Midi et Corse. Quelques pieds ont été observés sur les rives du lac, plage du Rey.

Le Lepture raide (*Parapholis strigosa*)

Cette espèce du haut schorre du littoral Mer du Nord, Manche et Atlantique est très rare au sud de la région. Quelques stations ont été observées sur la partie haute de la plage du Rey.

La Silène de Porto (*Silene portensis*)

Cette espèce des pelouses psammophiles est encore localement abondante sur le littoral Aquitain. La région a une responsabilité particulière pour la conservation de l'espèce au niveau national. Quelques dizaines de pieds ont été observés sur le secteur de la plage du Rey.

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DES TAXONS A ENJEUX DE LA PLAGE DU REY



Plantes protégées ou patrimoniales signalées sur la plage du Rey : Silène de Porto (*Silene portensis*), Grande zostère (*Zostera marina*), Zostère naine (*Zostera noltei*), Fétuque de Gascogne (*Festuca vasconensis*), Lepture raide (*Parapholis strigosa*), Frankénie lisse (*Frankenia laevis*)

Localisation des espèces végétales protégées : Plage du Rey

The map shows an aerial view of Plage du Rey, a sandy beach area bordered by a red line indicating the survey zone. To the left is the sea with several boats. To the right is a residential area with houses and trees. The map highlights the locations of protected plant species: Lotier hérissé (orange stars), Silène de Porto (orange polygons), and Zostère maritime (green polygons). A scale bar (0, 50, 100 m) and a north arrow are also present.

Legend:

- Aire des prospections
- Stations d'espèces protégées (obs. juin 2021)
- Lotier hérissé
- Silène de Porto
- Silène de Porto
- Zostère maritime

© IGN : BD ORTHO

Localisation des espèces végétales patrimoniales non protégées : Plage du Rey

Localisation des espèces végétales patrimoniales non protégées : Plage du Rey

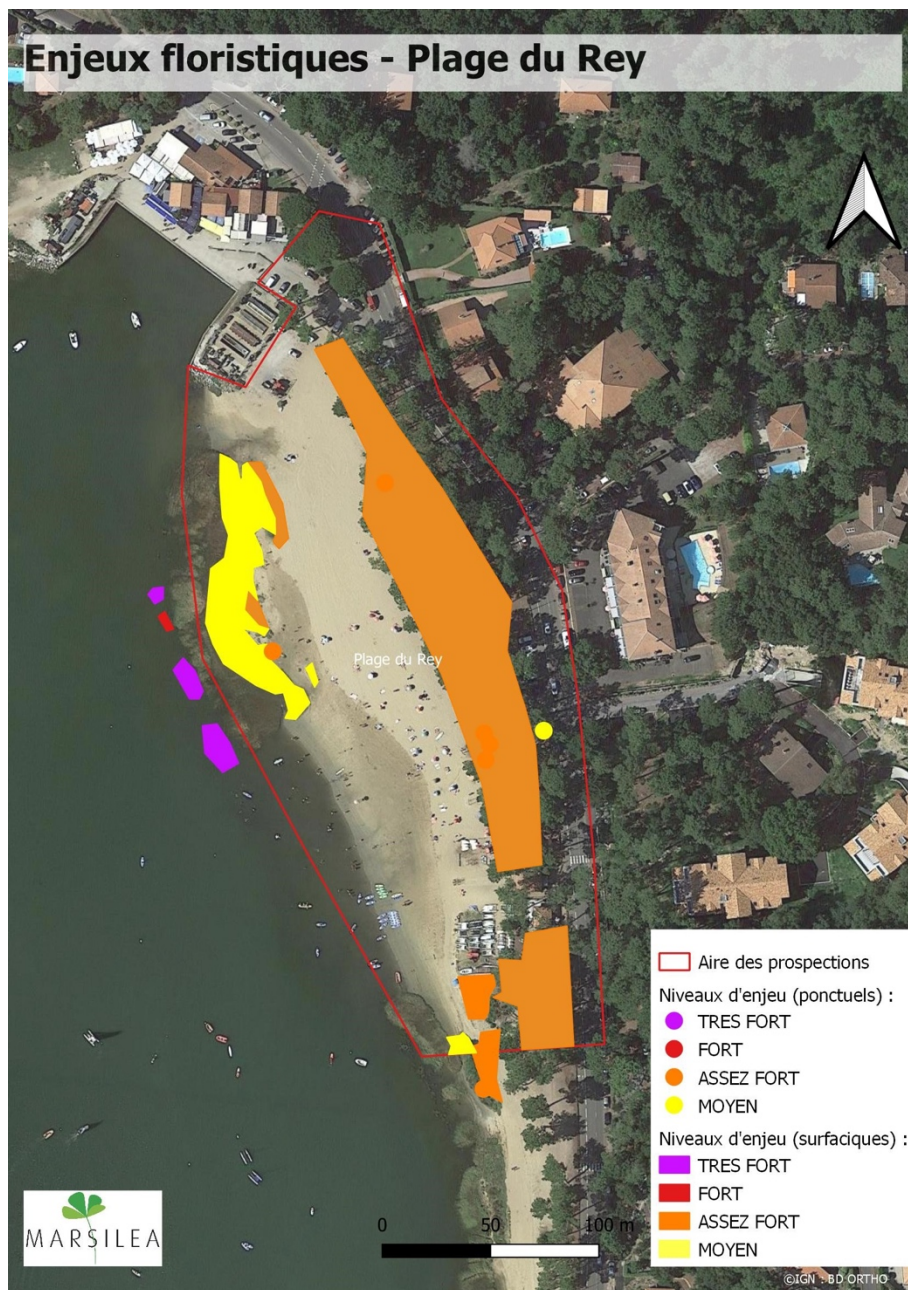
Legend:

- Aire des prospections
- Stations d'espèces patrimoniales non protégées (obs. juin 2021)
- Frankénie lisse
- Ornithope cultivé
- Statice commun
- Trèfle renversé
- Aster maritime
- Atropis maritime, Salicorne vivace, Spergulaire du sel, Aster maritime
- Fétuque de Gascogne
- Frankénie lisse
- Lepture raide
- Salicorne vivace, Aster maritime
- Zostère naine

MARSILEA

©IGN - BD ORTHO

Enjeux floristiques - Plage du Rey



Localisation des espèces végétales invasives : Plage du Rey



ENJEUX FAUNISTIQUES

Avifaune :

Principalement des espèces ubiquistes (Merle noir, Mésanges, Pigeon ramier, etc.), anthropophiles (Pigeon biset, Martinet noir, etc.), et de fourrés (Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, etc.), boisements (Pics, Grimpereaux des jardins, etc.) ou associées aux milieux mixtes (Pinson des arbres, Chardonneret élégant, etc.) trouvant dans les zones résidentielles une mosaïque de milieux favorables à la nidification. Plusieurs taxons sont susceptibles d'exploiter d'autres milieux de l'aire d'étude en recherche alimentaire (par exemple Chardonneret élégant, Pigeon biset et Bergeronnette grise sur les dunes, Hirondelle rustique et Martinet noir en milieu aérien, Corneille noire sur les plages, etc.).

Chardonneret élégant, Verdier d'Europe et Hirondelle rustique : habitats de nidification (zones résidentielles) ; ces espèces demeurent relativement communes mais sont en net déclin à l'échelle nationale.

Pic épeichette et Torcol fourmilier : zones résidentielles susceptibles d'être utilisées pour la nidification.

Mouette mélanocéphale : enjeu fort sur le lac, compte-tenu de l'importance du site pour cette espèce en hiver : le lac constitue la seule zone de repos diurne significative d'Aquitaine.

Chiroptères et insectes saproxyliques :

Les plages lacustres concentrent les gîtes à chiroptères à travers ces vieux chênes et vieux pins (dendromicrohabitats : cavités, trous de pics, fissures, écorces décollées, etc.). Ces arbres matures parfois sénescents abritent des xylophages remarquables (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, etc.) ainsi que des cavités favorables aux chauves-souris.

Les enjeux faunistiques sont :

- forts sur le lac en période internuptiale du fait (Mouette mélanocéphale et nombreux oiseaux d'eau migrateurs et hivernants) ;
- moyens sur les zones résidentielles et le parc boisé (nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux et macrohabitat de plusieurs insectes) ;
- localement assez forts sur les Chênes hôtes du Grand capricorne.

COMPLEMENTS D'INVENTAIRES

FAUNE : malgré les inventaires menés et les données collectées, des passages complémentaires sont nécessaires pour appréhender de manière précise des enjeux concernant la faune, notamment les espèces présentes et leur utilisation des milieux disponibles. Pour une bonne prise en compte des enjeux écologiques, ces inventaires devront s'échelonner sur une année complète.

FLORE : compléter par un passage prévernal (mars-avril) et tardiestival (septembre) pour rechercher les espèces à phénologie précoce ou tardive. Par ailleurs les thérophytes sont susceptibles de se déplacer d'une année à l'autre, leur localisation est donc à actualiser avant travaux.

Ressources principales :

- MARSILEA (2021). *Plan plages de Soorts-Hossegor (40) : Etat des lieux Faune-Flore-Habitats*. CASAGEC Ingénierie.
- CAILLON A. (coord.), 2022. *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine*. Conservatoire Botanique National du Massif Central, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.
- Observatoire de la Biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (www.obv-na.fr)
- FAUNA (www.observatoire-fauna.fr)
- Annexe I de la Directive "Habitats, Faune, Flore"